

Université Paris 1

École nationale d'administration

Master Etudes européennes et relations internationales
Spécialité *Relations internationales et Actions à l'Etranger*
Parcours "Administration publique et Affaires Internationales"

**Une boîte à outils pour évaluer les négociations de la
conférence COP21 de Paris sur le climat (2015) :
Quels critères de réussite et quels scénarios envisageables**

Sous la direction de
Matthieu Monnier

soutenu par
Karlis Goldstein
CIP Promotion Olympe de Gouges (2014-2015)

Jun 2015

Remerciements

Je voudrais tout d'abord remercier M. Mathieu Monnier, mon tuteur du mémoire, un expert du domaine et une personnalité exceptionnelle.

Je remercie également M. Fabrice Larat et Mme Sandrine Blaison du Pôle Masters, ainsi que M. Eric Freysselinard, M. Rodrigue Furcy et Mme Christelle Laux de l'École nationale d'administration qui ont orienté mon stage et Mme Cécile Hall, Mme Michele Prioul et Mme Patricia Matter, qui ont contribué à la réussite de ma scolarité.

Je suis extrêmement reconnaissant envers M. Francesco Gaeta pour m'avoir confié des missions importantes pour la préparation de la rédaction de ce mémoire lors de mon stage au Secrétariat général des Affaires européennes (SGAE).

Finalement, je me permets de remercier les interlocuteurs de l'administration française pour avoir partagé avec moi leurs connaissances et avis personnels sur les sujets liés à la préparation de la Conférence des Parties de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques à Paris.

Préface

La Conférence sur le climat de Paris (COP21 / CMP11), qui doit avoir lieu en novembre et décembre 2015, est l'événement diplomatique le plus important de l'année 2015 selon l'administration de la République française. Ce mémoire professionnel fournira une boîte à outils pour évaluer ses résultats.

Cette conférence accueillera les délégations de 196 Parties de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et jusqu'à 50 000 visiteurs sont attendus sur les sites de Paris-Le Bourget et du Grand Palais de Paris. Le régime qui entrera en vigueur après l'expiration du protocole de Kyoto en 2020 y sera négocié. L'objectif de ces négociations est de limiter suffisamment les émissions de gaz à effet de serre (GES) afin de maintenir d'ici la fin du siècle l'augmentation de la température moyenne en-dessous de + 2 degrés par rapport à celle de l'ère pré-industrielle.

Les principales questions de négociation sont :

- **La forme juridique du document final** qui permettrait sa ratification par toutes les parties, notamment par les États-Unis et la Chine, et de respecter la volonté des organisateurs d'un caractère ambitieux et juridiquement contraignant.
- **Le partage de la responsabilité des réductions d'émissions**, question complexe liée à la comptabilité (transparence des règles de comptabilité, comptabilisation des émissions par unité de PIB ou par habitant, tendances récentes de croissance des émissions, comptabilisation des forêts et des paysages agricoles, portée sectorielle de la comptabilisation) et à divers mécanismes de flexibilité (principalement ceux de quotas d'émission et l'établissement des marchés) qui font l'objet d'un débat sur l'équité des répartitions.
- **La disponibilité des moyens financiers et de la technologie** nécessaires à la transition vers une société à faible émission de carbone, en particulier pour les pays à haute demande énergétique et forte consommation, mais aussi pour les régions vulnérables au dérèglement climatique.

La présidence française s'est engagée à sensibiliser et mobiliser les différents niveaux de la société française et internationale (les milieux scientifiques, les communautés locales, la société civile, les entreprises du secteur public et privé, les institutions financières, et les administrations des États). Les contributions nationales (*Intended Nationally Determined Contributions*, INDC) vont avertir les organisateurs des intérêts de Parties afin de travailler sur un nouvel outil de coopération et donneront l'opportunité aux Parties de s'engager dans un dialogue permettant d'aboutir à « l'Agenda des Solutions » de Paris.

Ce mémoire s'efforcera de fournir une analyse des objectifs, des ressources, de l'organisation, des problématiques et des enjeux pour les principaux acteurs de la Conférence sur le climat de Paris. Elle montrera que le résultat probable de cette conférence prendra la forme d'un document juridique qui offrira aux Parties un cadre d'auto-classification contraignant pour participer à la réduction des émissions des GES. L'objectif est de parvenir à un accord sur le principe, laissant la possibilité d'inclure et de mettre à jour les détails sensibles ultérieurement.

La rédaction de ce mémoire anticipe la COP21 de six mois et offre une photographie de l'approche française dans sa préparation.

Summary

The Paris Climate Conference (COP21 / CMP11), that is to take place in November and December 2015, is presented by the administration of the French Republic as the summit of the year and the most important diplomatic event of recent time in France. This thesis will provide a toolbox to assess its results.

This conference will host 196 delegations and up to 50 000 visitors are expected on the sites of Paris-le Bourget and Le Grand Palais of Paris to negotiate the regime to come into force after the expiry of the Kyoto protocol in 2020. The objective of the negotiations is to limit the emissions of greenhouse gases (GHG) enough to remain below + 2 degrees Celsius of warming of global average temperatures until 2100, compared to the preindustrial era.

The main issues on the table are:

- The legal form of the resulting document of the conference that would allow its ratification by all parties, especially the United States of America and China and respect the wish of the organisers for an ambitious and legally binding nature.
- Sharing the responsibility of the emission cuts, that is a complex issue related to accounting (transparency of accounting rules, accounting for emissions per GDP unit or per capita, recent emission growth trends, inclusion of land use and forestry, sectorial coverage of emission activities) and diverse flexibility mechanisms (mainly those of emission quotas and markets), that are subject to political debate on justice.
- Availability of financing and technology necessary for the transition towards a low-carbon society, especially for the regions with high energy and consumption growth rates, but also for areas vulnerable to the likely negative effects of climate change.

The French presidency has committed itself to engaging different levels of the society (scientists, local communities, civil society, private and public sector businesses and financial institutions) and requesting the early submission of the intended nationally determined contributions (INDCs) in order to work out an agenda of solutions that would mobilise the maximum of interest early on.

This thesis will provide an academic analysis of the objectives, resources, organisation, issues and positions of the main actors of the Paris climate conference, coming to a conclusion that the likely outcome will be a legal document that will offer the Parties a framework of auto-classification with a limited number of pathways to participate in the reduction of global GHG emissions. The objective is

to reach an agreement on the principle, and to leave the sensitive details to be included and updated at a later date.

At the time of editing, this thesis anticipates the COP21 by half a year, offering a time-still of the French approach to the preparations of the conference.

Table des matières

Introduction.....	1
Première partie – La scène de l’urgence climatique.....	3
A – La <i>Success Story</i> du climat : saisir le phénomène naturel et agir contre l’effet anthropique.....	3
B – Un bref historique du changement climatique : les principales étapes	4
B 1 – La réalité scientifique.....	4
B 2 – La prise de conscience.....	6
B 3 – L’urgence politique.....	6
B 4 – Le contexte politique des principaux événements menant aux négociations climatiques de la COP21 : de Copenhague à nos jours.....	8
C – L’entité COP21 : l’événement, les objectifs et la voie vers les solutions	10
C 1 – La COP21 : le cadre qui va réunir les Parties de la CCNUCC.....	10
C 1.2 – La préparation à un régime de négociation totale.	10
C 1.3 – Les fondations organisationnelles de la négociation.	12
C 1.4 – L’engagement transversal.	13
C 1.4.1 – Les chercheurs.	13
C 1.4.2 – Les collectivités locales.....	14
C 1.4.3 – Les ONG et la société civile.....	14
C 1.4.4 – Les entreprises.	16
C 1.4.5 – Les États : contributions nationales (les INDC).	17
C 1.4.6 – Les simulations et galops d’essai.....	19
D – Les parties politiques de la négociation de la COP21	19
D 1 – Le rôle des groupes	20
D 2 – L’état de lieu des groupes actuels.....	21
E – L’identification des acteurs stratégiques des négociations COP21	22
E 1 – La sélection des partenaires stratégiques de puissance.	24
E 2 – La sélection thématique des partenaires stratégiques.....	24
Deuxième partie – De la réalité politique aux résultats envisageables	28
A – Les quatre enseignements pour la présidence.....	28
A 1 – L’écart croissant entre l’urgence et la réalité de l’action sur les émissions.	28
A 2 – La volonté d’élargir la portée géographique de l’accord : le contexte géopolitique de la signature du protocole de Kyoto et un focus sur l’Europe géographique.....	30
A 3 – L’insuffisance de la quantification et de la comptabilisation des engagements (MRV et LULUCF).....	31
A 3.1 – L’affaiblissement du régime de MRV.....	31
A 3.2 – L’incertitude de la LULUCF.....	31
A 4 – Les positions politiques : une analyse des intérêts des pays stratégiques, exprimés individuellement et au sein de leurs groupes respectifs	32
A 4.1 - La France au sein de l’Europe.	32
A 4.2 - L’Union européenne.....	33
A 4.3 – Le groupe de l’Ombrelle.....	34
A 4.3.1 - La Russie.....	34
A 4.3.2 - Les Etats-Unis.	35
A 4.3.2 – Le Canada.....	36
A 4.4 - Le BASIC.....	37

A 4.4.1 - La Chine.....	38
A 4.4.2 – Le Brésil.....	38
A 4.4.3 – L’Inde.....	39
A 4.5 - Les pays vulnérables.....	40
A 4.5.1 – Les arguments pour soutenir les pays vulnérables.....	40
A 4.5.2 – L’exemple d’un INDC d’un pays vulnérable : le Gabon.....	43
A 4.6 - Le dialogue de Carthagène.....	44
A 4.6.1 – L’importance du groupe : un forum entre les pays Annexe I et les pays vulnérables.....	44
A 4.6.1 – L’exemple d’un INDC intermédiaire : le Mexique.....	45
B – Les solutions prévisibles.....	46
B 1 – La complexité des dynamiques.....	46
B 1.1 – Les pièges économiques.....	46
B 1.2 – Les pièges politiques et juridiques.....	47
B 1.3 – Les pièges écologiques du changement climatique.....	47
C – Le résultat possible : un accord contraignant mais différencié, une base pour la relance climatique.....	49
C 1 - L’initiative « de bas en haut ».....	49
C 2 – Un socle commun évolutif.....	50
C 3 – La dynamique de l’accord.....	51
C 4 – Le résultat.....	51
Conclusion	52

Les abréviations et acronymes

Bibliographie

Les ouvrages et rapports.....	1
Les documents officiels.....	2
Les bases de données.....	3
Les ressources et articles numériques.....	4
Les discours.....	8

Les Annexes

Annexe I - Les tableaux TOP 10 des pays.....	1
Tableau 1 – Les plus grandes économies du monde (par rapport au PIB mondial) ...	1
Tableau 2 – Les plus grands émetteurs de GES du monde.....	1
Tableau 3 – Top 10 des pays par nombre d’habitants.....	2
Annexe II - La nomenclature complète des groupes de négociation de la CCNUCC....	3
Annexe III – L’analyse des INDC.....	5
Tableau 4 – Le résumé des objectifs et de l’ambition des parties déclarés dans l’INDC pour la COP21, émissions nettes sans LULUCF, selon la CCNUCC.....	5

Introduction

L'échéance diplomatique la plus importante de l'année pour la France approche. Préparée avec beaucoup de soin et bien anticipée, la 21^{ème} Conférence des Parties sur le climat (COP21) va réunir à Paris 196 Parties de la CCNUCC (Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques) entre le 30 novembre et le 11 décembre 2015. Avec 50 000 visiteurs attendus aux événements organisés sur différents lieux, ciblant des publics variés, elle va constituer un défi multifacette. L'organisation de cette Conférence politique de très haut niveau durant deux semaines nécessite beaucoup d'efforts. Il est primordial que la Conférence aboutisse au résultat attendu.

Le sujet du changement climatique n'est pas nouveau. L'urgence d'une prise de conscience de la nécessité d'agir contre le changement climatique avait été évoquée dès les années 1980. Les protocoles de Montréal (1985) et de Kyoto (1997) constituèrent des pas significatifs sur le plan international. Cependant, l'expiration du régime de Kyoto, prévue en 2020, accroît la nécessité d'un accord contraignant. L'opportunité est offerte à la conférence sur le climat de Paris de devenir un événement décisif dans ce processus.

Ce mémoire professionnel s'intéresse au contexte de la Conférence sur le climat de Paris, en décrit les conditions préalables, l'organisation, les positionnements des acteurs stratégiques, afin d'envisager un résultat possible. Pour bien présenter les enjeux, il est nécessaire d'analyser le contexte qui va constituer la base pour un panorama des positions des acteurs stratégiques de la COP21. Les différentes possibilités d'engagement des parties et leur situation, principalement politique, économique, sociétale, diplomatique et financière, vont être présentées.

Au moment de la rédaction de ce texte, la France est en pleine préparation de la COP21. Les échanges diplomatiques servent à promouvoir les motivations des divers acteurs sur tous les plans. L'objectif des organisateurs est de sensibiliser au maximum et de s'assurer de l'engagement de toutes les Parties autour de l'objectif commun.

L'ensemble de ces dimensions, débordant le périmètre contraint de ce travail dont l'objet est de rédiger un mémoire professionnel avec une échéance précise et pendant une durée limitée, ne sera pas analysé de manière exhaustive. Organisé en deux parties, le mémoire s'attachera principalement à identifier les éléments requis pour aboutir à un résultat positif à l'issue de la Conférence.

Tout d'abord, il abordera une contextualisation du changement climatique autour de trois points :

- un bref historique des étapes conduisant à la prise de conscience de l'urgence à agir : les attentes climatiques de la conférence COP21 à Paris ;
- l'organisation concrète de la préparation de la COP21 ; les attentes et mesures prises par le pays hôte pour assurer l'engagement et la sensibilisation des acteurs pour la réussite de la Conférence;
- une présentation des Parties en présence et l'identification des acteurs les plus importants pour le bon déroulement des négociations.

Dans un second temps, les leçons des négociations précédentes à assimiler en vue de cette Conférence, accompagnées par une analyse des positions des acteurs stratégiques, vont être présentées autour des axes suivants :

- le contexte de la contribution individuelle et collective des groupes des pays aux rôles stratégiques dans les négociations ;
- la synthèse des solutions possibles pour atteindre un accord qui correspondrait aux exigences actuelles et aux objectifs de l'organisateur.

Pour terminer, le panorama des dimensions d'évaluation de la Conférence sera présenté en récapitulant les principaux aspects de l'analyse et de la synthèse.

Première partie – La scène de l’urgence climatique

La première partie du mémoire contextualisera le sujet dans l’émergence de la notion de changement climatique, un prélude conduisant à la COP21. Elle décrira la scène des négociations climatiques et débutera par la présentation d’un cas réussi. Ensuite, seront présentées les étapes importantes de l’évolution de la prise de conscience du phénomène de l’effet de serre jusqu’à l’urgence politique et à la création de la Convention-cadre de l’ONU sur le climat (CCNUCC). Puis, nous analyserons l’affaiblissement de la volonté d’avancement lors de la COP15 à Copenhague, pour ensuite se pencher sur l’introduction des éléments organisateurs de la COP21 et la préparation de son agenda ambitieux. La dernière section de la première partie présentera les partenaires stratégiques des négociations.

A – La *Success Story* du climat : saisir le phénomène naturel et agir contre l’effet anthropique

D’un point de vue scientifique, le réchauffement climatique se base sur l’idée de changements météorologiques globaux résultants d’un effet de serre accentué. Ce phénomène, présent de manière naturelle dans l’atmosphère, fut décrit pour la première fois par le mathématicien et physicien français Joseph Fourier en 1822 pour illustrer la rétention partielle des radiations solaires et du rayonnement thermique par l’atmosphère¹. L’apparition du réchauffement climatique est une question d’équilibre entre le rayonnement qui arrive sur notre planète et celui qui repart dans l’atmosphère.

En 1985, à Vienne, le Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE) propose la convention sur la protection de la couche d’ozone en s’engageant à protéger la santé humaine et l’environnement contre les effets néfastes résultant des dommages à la couche d’ozone et à mettre en place une coopération scientifique afin d’améliorer la compréhension des processus atmosphériques, sans aucun dispositif contraignant toutefois².

¹ AYKUT, Gouverner le climat ? P 22

² PNUE, La Convention de Vienne pour la protection de la couche d’ozone.

Les chlorofluorocarbones (CFC) artificiels anthropiques ont été identifiés comme les gaz les plus puissants des gaz à effet de serre³. L'inquiétude face aux trous d'ozone démontrés par les données de satellites et l'avertissement des chercheurs conduirent à la création du protocole de Montréal, ratifié en 1987 et entré en vigueur en 1989. Cet accord reste une véritable réussite sur le plan d'action climatique. Il consista à mettre en place des règles précises et contraignantes. Il devint le premier accord de ce type dans l'histoire des Nations Unies (ONU) pour avoir été ratifié par la totalité de ses membres. Il reste actualisable et fut d'ailleurs modifié à plusieurs reprises pour renforcer progressivement l'engagement des parties et pour inscrire sur la liste des nouvelles substances nocives pour la couche d'ozone⁴. Conformément au protocole, la limitation de production des CFC dans le but de protéger la couche d'ozone avait stabilisée leur concentration dans l'atmosphère.

B – Un bref historique du changement climatique : les principales étapes

Certains efforts de mobilisation du monde politique ont mieux réussi que d'autres, la plupart des discussions ont péniblement abouti à des accords, et parfois même, ont conduit à une régression. Sans argumentation solide, l'acceptation politique est difficile, c'est en ce sens que se rejoignent les aspects scientifique et politique du problème.

B 1 – La réalité scientifique.

Nécessaire pour maintenir une température globale uniforme, la puissance de cet effet dépend de la concentration de certains gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère. La proportion de vapeur d'eau et les nuages sont les contributeurs naturels les plus importants à l'effet de serre⁵. En outre, les scientifiques estiment d'ailleurs que la restauration de la couche d'ozone interviendra pendant les 60-70 prochaines années⁷.

³ California State University. Virtual Courseware for Earth and Environmental Sciences.

⁴ PNUE, Le Protocole de Montréal relatif aux des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

⁵ CHANDLER, Climate myths.

⁶ THOMPSON, Satellite Finds Warming Relative to Humidity. Release.

⁷ ABC News Australia. Ozone Hole Closing Up, Research Shows.

Il convient de rappeler qu'en 2011, approximativement 18% de la population était à l'origine de 50% de la consommation énergétique et de 30% des émissions⁸. A titre de comparaison, la consommation d'énergie par habitant aux États-Unis est seize fois plus élevée qu'en Afrique et deux fois plus élevée qu'en Europe⁹. Un Chinois émettait trois fois moins de GES qu'un habitant des États-Unis¹⁰. Le méthane, un gaz dont la capacité à absorber la chaleur est très importante, est le gaz dont la concentration dans l'atmosphère a été la plus augmentée par rapport aux niveaux de l'ère préindustrielle (plus de 140% si l'on compare à l'année 1700¹¹).

Mais c'est le dioxyde de carbone (CO₂) qui est le plus gros contributeur (55%)¹² en termes de réchauffement climatique, et dont le surplus dans l'atmosphère est le plus fortement lié à la combustion des carburants non-renouvelables (les hydrocarbures) mais également renouvelables (qui sont en même temps les puits potentiels de carbone). Ces carburants contribuent à approvisionner l'homme en énergie. C'est principalement pour cette raison que le CO₂ domine le classement des émissions de GES anthropiques avec 72%, suivi par le méthane (CH₄) avec 19% et par le dioxyde d'azote (NO₂) avec 9%.

L'inquiétude liée au réchauffement climatique remonte aux années 1950-1960¹³. Les climatologues ont découvert, grâce aux progrès technologiques et à travers l'analyse spectrographique, que le CO₂ se comporte différemment dans l'atmosphère que la vapeur d'eau. Cela signifie que la totalité des émissions anthropiques de CO₂ ne sont pas absorbées par la biomasse des forêts et les océans¹⁴. Il fut établi avec l'aide des nouveaux logiciels que, sans facteurs de compensation, la concentration de CO₂ peut augmenter très vite dans l'atmosphère et causer une élévation de la température moyenne globale de plusieurs degrés pendant plusieurs décennies¹⁵.

⁸ AOUN, et al, Les nouveaux défis de l'énergie. P 1

⁹ AOUN, et al, Les nouveaux défis de l'énergie. P 119

¹⁰ World Bank Database. CO₂ emissions (metric tons per capita).

¹¹ California State University. Virtual Courseware for Earth and Environmental Sciences.

¹² *ibid.*

¹³ AYKUT, Gouverner le climat ? P 20-28

¹⁴ *ibid.* P 23

¹⁵ La documentation française. *Le changement climatique : la chronologie.*

B 2 – La prise de conscience.

Les discussions sur le développement durable ont émergé avec le Club de Rome qui publia les résultats de recherche en 1972 dans le livre *Limits to growth*¹⁶. La même année, Stockholm accueillait la conférence des Nations Unies sur l'environnement qui mettait l'accent sur l'impact des interactions humaines avec l'environnement¹⁷. Quelques années plus tard (1979), l'Organisation météorologique mondiale (OMM) rassembla les scientifiques à Genève pour la première conférence mondiale sur le changement climatique. La Conférence conduit à la création du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) en 1988, par l'OMM et le PNUE¹⁸.

B 3 – L'urgence politique.

Depuis deux décennies, le problème climatique s'est peu à peu inscrit à l'agenda diplomatique mondial et dans un processus multilatéral de gouvernance¹⁹. La deuxième conférence mondiale sur le climat en 1990 à Genève fut plus politique que la première et appela à la mise en place d'un traité mondial sur le changement climatique. Les négociations sur une convention-cadre commencèrent à l'occasion de l'Assemblée générale de l'ONU²⁰.

En matière de changement climatique, l'expertise et la politique sont séparées, mais *in fine* étroitement liées.²¹ Le premier rapport du GIEC établit le bilan des connaissances scientifiques sur les changements climatiques et leurs possibles répercussions sur l'environnement, l'économie et la société²², et fait la différence entre « le changement climatique » et « la variabilité climatique »²³. Ce rapport servit de base scientifique à la Convention-cadre sur les Changements Climatiques (CCNUCC), qui resta ouverte à la signature pendant le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, de même que la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification²⁴. L'Union européenne et le groupe CNAZ (Canada,

¹⁶ MEADOWS, *Limits to Growth*.

¹⁷ AYKUT, *Gouverner le climat ?* P 25, 54

¹⁸ *ibid.* P 30

¹⁹ AYKUT, *Gouverner le climat ?* P 9

²⁰ ONU, *Towards a climate agreement*.

²¹ AYKUT, *Gouverner le climat ?* P 67

²² GIEC, *Climate change*. P XI-XXXIII

²³ *ibid.* P 32

²⁴ *ibid.* P 40

Australie et Nouvelle Zélande) optent pour une approche basée sur un calendrier d'actions précis, alors que les États-Unis, la Russie et le Japon préfèrent une approche centrée sur les politiques nationales volontaires et un renforcement de la recherche, une rupture qui reprendra de la vigueur lors de la COP15 à Copenhague²⁵. Le compromis, « l'Agenda 21 », liste de 2 500 recommandations d'actions pour le XXI^{ème} siècle, sera adopté par 131 chefs d'État. Son objectif était de stabiliser les concentrations atmosphériques de GES et d'éviter le dérèglement climatique résultant des activités humaines. Après sa ratification par 50 États, la convention entra en vigueur le 21 mars 1994²⁶.

La première conférence des Parties à la Convention sur le climat (COP) s'est tenue en 1995, à Berlin. Les constats étaient clairs : les engagements pris dans le cadre de la Convention étaient insuffisants pour atteindre l'objectif de la CCNUCC. Néanmoins, l'adoption du principe des quotas de GES fut actée²⁷. Le second rapport du GIEC (1995) confirma l'influence des activités humaines sur les changements climatiques et prédit, selon leur modèle, un réchauffement moyen de 1 à 3,5 degrés d'ici à 2100. Dans ces conditions, il fut envisagé que le niveau de la mer augmenterait alors de 15 à 95 centimètres²⁸.

La troisième COP, à Kyoto, en 1997, vit l'adoption d'un document dit « le protocole de Kyoto », un texte prévoyant des contraintes juridiques pour les États. Les pays industrialisés, inscrits dans l'Annexe I, s'engageaient à réduire les émissions de GES de 5% en moyenne pendant 15 ans par rapport à 1990. Des mécanismes de flexibilité sont créés pour permettre aux pays de réaliser les objectifs en finançant des réductions des émissions de GES à l'étranger²⁹, ce qui favorisa ensuite la création des marchés d'échange internationaux de carbone. En dépit de la signature du protocole, les États-Unis ne furent pas en mesure de ratifier le protocole et ce en raison du refus du Sénat.

La ratification du protocole de Kyoto par la Russie était vitale suite au départ des États-Unis, car l'entrée en vigueur requérait la participation de pays émettant au moins 55% des GES. En contrepartie, l'Union européenne (UE) avait plaidé en faveur de l'accession de la Russie à

²⁵ *ibid.* P 39

²⁶ ONU, Towards a climate agreement.

²⁷ CCNUCC, A brief overview of the decisions.

²⁸ GIEC, Climate Change 1995. P 19-24

²⁹ CCNUCC, Le protocole de Kyoto. P 18, Article 11

l'Organisation mondiale du commerce (OMC)³⁰. Le protocole entra en vigueur le 30 novembre 2005.

B 4 – Le contexte politique des principaux événements menant aux négociations climatiques de la COP21 : de Copenhague à nos jours.

En 2009, à l'occasion de la COP15 de Copenhague, il fut envisagé de prolonger le protocole de Kyoto au-delà de 2012. Mais, au final, l'accord fut pris de s'orienter vers une limitation de l'augmentation de la température moyenne en-dessous de + 2 degrés par rapport à celle de l'ère pré-industrielle. Ce niveau doit être revu en 2015. Pour la première fois, les États-Unis prirent un engagement climatique contraignant. Pour ce qui est de l'aspect financier, les pays développés proposèrent de fournir 30 milliards de dollars pour la période 2010-2012, et de mobiliser, à long terme, 100 milliards de dollars supplémentaires par an d'ici 2020, sans prendre le soin de préciser le mode de gestion, pour répondre aux besoins des pays en développement³¹.

En termes d'organisation, le secrétariat de la CCNUCC est chargé d'enregistrer les contributions volontaires des pays et n'exerce ni un rôle d'harmonisation des méthodes ni de mise en œuvre d'un système de mesure, de notification et de vérification (*measuring, reporting and verification*, MRV) qui garantisse leur mise en œuvre concrète. L'atteinte des objectifs n'a pas été gérée par la CCNUCC, et devient, depuis la conférence de Copenhague davantage une question dépendant des processus diplomatiques et de la mobilisation politique. En parallèle, des doutes sur l'exactitude de données présentées dans le quatrième rapport du GIEC, publié en 2007, créèrent des controverses. Néanmoins, les conclusions portant sur la nécessité de limiter les émissions des GES anthropogènes, très vraisemblablement à l'origine de l'augmentation accélérée de la température moyenne mondiale, restent toujours pertinentes³².

À Cancun, en 2010, la COP16 avait décidé, avec le concours de toutes les parties prenantes (sauf la Bolivie qui réclamait plus d'ambition) **de s'engager à limiter l'élévation de la température moyenne en-dessous de + 2 degrés maximum par rapport aux niveaux pré-**

³⁰ JELLOUL, Les instruments économiques au service du climat. P 12

³¹ CCNUCC, Copenhagen Climate Change Conference.

³² AYKUT, Gouverner le climat ? P 67-68

industriels et de manière non-contraignante³³. Le financement était couvert par la création d'un **Fonds vert** pour soutenir une variété de projets afin d'aider les pays en développement à s'adapter au changement climatique »³⁴ et par la mise en place du mécanisme « Ressources pour le développement durable », prenant en compte l'importance de la gestion des forêts pour stocker le carbone (**REDD+**) et la lutte contre la déforestation ainsi que le soutien aux populations locales³⁵.

La particularité de la COP17 de Durban, en 2011, fut de reconnaître l'urgence et la nécessité d'un engagement international face à la menace du changement climatique, à l'expiration de la période d'engagement du Protocole de Kyoto, à partir du 1er janvier 2013. En effet, l'idée de réduction des émissions devint globale pour tous les pays (développés ou en développement), sans contrainte juridique toutefois. **La décision d'adopter un instrument global juridique sur le climat avant la fin 2015 avait été prise pour permettre à cet instrument d'entrer en vigueur en 2020.** Cette idée fut élaborée à l'occasion de la COP18 à Doha dans le but de fixer un calendrier précis pour l'adoption d'un accord sur le climat jusqu'en 2015. La COP19 de Varsovie a validé **la nomination officielle de Paris** pour accueillir la COP21 et a proposé aux pays de communiquer leurs contributions nationales (*intended nationally determined contributions, INDC*).

Ainsi, à Doha, le cadre des engagements des émissions entre 2013 et 2020 a été fixé pour anticiper l'expiration du Protocole de Kyoto et l'entrée en vigueur du nouveau cadre dont l'adoption était prévue en 2015 à Paris. La feuille de route souhaitée pour fournir 100 milliards de dollars par an fut un échec, mais les concepts de « pertes et dommages » furent évoqués pour permettre aux pays développés d'aider les pays en développement dans l'objectif de faire face aux conséquences des changements climatiques déjà impactants. Les détails de ces deux volets de **financement restent toujours à clarifier**³⁶.

Le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro (Rio+20) en 2012 a souligné l'importance d'avancer sur les engagements en constatant que sur les 90 priorités exprimées 20 ans plus tôt, pendant la signature de CCNUCC, seulement quatre ont connu des progrès significatifs (concernant,

³³ GRAY, Cancun meeting reaches climate change agreement.

³⁴ France Diplomatie. Infographie : chronologie des négociations climat depuis 1988.

³⁵ AYKUT, Gouverner le climat ? P 282

³⁶ Environmental and Energy Study Institute. Timeline of Major UN Climate Negotiations.

notamment, la protection de la couche d'ozone). L'objectif de réduire les émissions de GES n'était toujours pas assez maîtrisé³⁷.

Une initiative précédant la COP20 de 2014 mérite cependant d'être mentionnée. A l'occasion d'un sommet bilatéral, les États-Unis et la Chine se mirent d'accord sur leurs objectifs de réduction de GES. Les États-Unis (en supplément à leurs engagements déjà pris de réduire leurs émissions de 17% jusqu'à 2020 et de 83% jusqu'à 2050, par rapport à 2005 vont réduire leurs émissions de GES entre 26% et 28% d'ici à 2025, par rapport à 2005. La Chine, en plus de son engagement de réduire les émissions de carbone par unité de PIB de 40 à 45% d'ici à 2020 par rapport aux niveaux de 2005, a l'intention d'atteindre son pic d'émissions autour de 2025³⁸ et prévoit également d'augmenter la part des combustibles non-fossiles dans la consommation d'énergie primaire à environ 20% d'ici à 2030³⁹.

C – L'entité COP21 : l'événement, les objectifs et la voie vers les solutions

Ce bref panorama historique précédemment dressé de la problématique du changement climatique, nous permet à présent d'aborder le cadre organisationnel de la Conférence qui va réunir les acteurs stratégiques en décembre 2015. Une grande partie du succès des négociations climatiques dépendra des outils attribués. Il faut s'assurer que les moyens mis en œuvre dans la préparation vont servir à atteindre l'objectif de la Conférence.

C 1 – La COP21 : le cadre qui va réunir les Parties de la CCNUCC.

Précisé par le ministre des Affaires étrangères, M. Laurent Fabius, et par ses collaborateurs, à plusieurs reprises lors d'allocutions dans la cadre de conférences^{40 41}, le fil conducteur de la COP21 en 2015 à Paris, sera non seulement de réunir les délégations des États, mais également de permettre l'expression de leurs aspirations à lutter contre le changement climatique. Cette ambition nécessite des investissements majeurs de la part de la France.

C 1.2 – La préparation à un régime de négociation totale.

³⁷ La documentation française. Le changement climatique : la chronologie.

³⁸ GREEN, China's "new normal"

³⁹ FRANSEN, The China-U.S. Climate Agreement.

⁴⁰ FABIUS, discours à Paris, le 10 avril 2015.

⁴¹ FABIUS, discours à Paris, le 13 avril 2015.

A Kyoto, la portée géographique de l'accord fut limitée. L'accord de Paris devrait élargir la couverture des pays sources de GES anthropogènes. L'élargissement du cercle des pays engagés à la conférence à Copenhague avait, contrairement à ce qui était attendu, abouti à un échec pour ce qui aurait été de donner une suite ambitieuse au protocole de Kyoto.

L'urgence du changement climatique ne peut en effet pas être traitée à la hâte. La question de la répartition des responsabilités en matière de limitation des émissions n'était conciliable ni avec la situation de crise économique actuelle, ni avec les attentes des pays en développement dont la croissance s'appuie notamment sur la consommation d'hydrocarbures. Il en résulta un affaiblissement de la nature contraignante juridique des mécanismes du contrôle, notamment pour ce qui est de la mesure, de la notification et de la vérification.

Suite à ces expériences malheureuses, la France en a tiré la conclusion qu'il faut **adopter une approche anticipative plus globale** pour atteindre l'objectif de réduire les émissions GES, pris par toutes les Parties en 2011 à Durban, et **assumer le rôle d'une présidence ambitieuse mais impartiale**. Avec les présidences tournantes de la CCNUCC, le temps pour être visible est relativement limité, mais le pouvoir diplomatique peut dégager une réserve de temps pour préparer la négociation. La France a donc dû travailler avec plusieurs présidences précédentes, pour que la préparation de la COP21 puisse se dérouler dans les délais raisonnables et que toutes les conditions préalables à un succès soient réunies.

Le travail en liaison avec la précédente présidence péruvienne a été particulièrement important pour la France. En partenariat avec Lima (COP20) et les secrétariats de la CCNUCC et de l'ONU, les Français ont mis en place un agenda des solutions « Plan d'Actions Lima-Paris »⁴². Ce plan comprend des initiatives de coopération, portées par des acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux, et prévoit l'accélération de l'action en faveur de l'atténuation et de l'adaptation aux dérèglements climatiques et un signal fort de transformation des modèles de développement ainsi que la transition vers des économies sobres en carbone⁴³. La stratégie envisagée consiste en **une démarche multi-acteurs autour d'une vision globale des objectifs partagés**, une transformation en profondeur fondée sur une approche scientifique. En promouvant les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) de l'ONU, un intérêt particulier est accordé à la lutte contre la pauvreté.

⁴² CCNUCC, Lima call for climate action.

L'objectif à Paris sera la création d'une alliance pour le climat contre le dérèglement climatique – à la fois contre le désordre et le déficit de capacité d'adaptation aux risques. Selon le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI), la COP21 est l'événement politique et diplomatique le plus important de l'année. Pour éviter les échecs, les négociations vont être préparées dans un mode d'écoute active, afin d'obtenir des résultats qui correspondent au niveau actuel d'ambition élevé. Le processus et le compromis final doivent instaurer la confiance tant entre les Parties qu'avec le grand public, pour l'événement lui-même et pour la gestion future du changement climatique.

C 1.3 – Les fondations organisationnelles de la négociation.

Les négociations de la COP21 auront lieu entre le 30 novembre et le 11 décembre dans deux endroits. Les négociations de la CCNUCC se tiendront sur le site Paris-le Bourget. Quant au Grand Palais, il accueillera les solutions COP21 et sera ouvert au grand public. En total, plus de 50 000 visiteurs sont attendus sur ces deux sites⁴⁴.

Le comité de pilotage interministériel chargé du bon déroulement politique est composé du ministre des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI), M. Laurent Fabius, de la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE), Mme Ségolène Royal, du ministre de l'Économie et des Finances (MINEFI), M. Michel Sapin, de la secrétaire d'État du Développement et de la Francophonie, Mme Annick Girardin et du ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MINAGRI), M. Stéphane Le Foll. L'ambassadeur chargé des Négociations sur le Changement climatique est M. Jacques Lapouge. Le comité de pilotage ministériel assure entre autres la bonne répartition du travail au sein de l'administration pour que l'équipe interministérielle de négociation puisse fonctionner sans difficultés.

Cette équipe de négociation comprend une quarantaine d'agents du MAEDI, du MEDDE, du MINEFI et du MINAGRI. Elle est dirigée par l'ambassadrice du Climat, Mme Laurence Tubiana, directrice de la chaire de développement durable de Sciences Po Paris et fondatrice de l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI). Les échanges

⁴³ CCNUCC, Lima – Paris Action Agenda.

⁴⁴ Solutions COP21, Dispositif.

constants avec le réseau diplomatique français permettent à ce groupe d'être relié en permanence à l'information clé.

Les aspects logistiques de la sécurité pour l'accueil des Parties à la Conférence et des dizaines de milliers de participants, sont de la responsabilité conjointe du Secrétariat général de la COP21, composé d'une trentaine d'agents des ministères précédemment cités et dirigé par M. Philippe-Henri Guignard, et du Ministère de l'Intérieur.

C 1.4 – L'engagement transversal.

Afin de contribuer à une analyse complète et cohérente du sujet de ce mémoire, il nous faudra détailler les efforts des organisateurs et présenter les instruments et moyens mobilisables.

L'évènement, qui porte sur un sujet universel, suscite de nombreuses questions. Pour y répondre, la conférence et sa préparation doivent trouver les solutions, parfois déjà existantes, parfois encore à créer, mais surtout des solutions qui nécessitent un engagement multipartite.

Une approche innovatrice de la part de la France est d'employer une participation « de bas-en-haut » (ou « *bottom-up* »). Sa portée englobe plusieurs parties prenantes, notamment les chercheurs, les collectivités locales, les ONG, la société civile, les entreprises et les États.

C 1.4.1 – Les chercheurs.

Le constat de l'urgence du changement climatique, sujet central de la COP21 à Paris, s'est inspiré des travaux de climatologues renommés. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a beaucoup contribué au dialogue en regroupant l'expérience des chercheurs du monde entier. Il est devenu un point de référence pour tout travail scientifique dans ce domaine

Le GIEC convie ces chercheurs à participer aux multiples instances de coopération. Il sensibilise les interlocuteurs aux causalités et, améliorant la compréhension des mécanismes impliqués, envisage des solutions pour la situation climatique. Ce fait avait été reconnu par le jury du Prix de Nobel en 2007, lorsque le GIEC avait reçu le Prix Nobel de la paix pour sa contribution dans le domaine des changements climatiques.

Actuellement, c'est-à-dire pendant la période de la préparation de la Conférence, le GIEC intensifie ses actions de sensibilisation au dialogue. L'importance du sujet amplifie la visibilité et permet une discussion approfondie. En relation avec le sujet central du changement climatique, les autres disciplines comme l'océanologie, la démographie, l'économie, l'agriculture, le droit ou les sciences politiques contribuent à globaliser la réflexion sur le sujet.

C 1.4.2 – Les collectivités locales.

Les élus des collectivités jouent un rôle important dans la prise de mesures pour lutter contre le changement climatique. Actuellement, la population urbaine constitue plus que la moitié de la population mondiale (54% en 2014, soit une augmentation de 20% depuis 1960⁴⁵). Il est prévu que, d'ici le milieu du siècle, ce seront les deux tiers des neuf milliards d'humains qui vivront dans les villes.

L'intégration de ces acteurs importants aux discussions est prise en charge, dans le cadre de la COP21, par la ville de Paris. Le 26 mars dernier, Mme Anne Hidalgo, Maire de Paris, a ainsi invité les représentants des villes capitales et métropoles européennes afin d'étudier les possibilités de mutualiser les commandes publiques des collectivités pour soutenir les entreprises dans la recherche et le développement de nouvelles technologies.

L'événement le plus important pour les collectivités aura lieu en parallèle de la COP21. Paris accueillera un sommet des gouvernements locaux pour le climat du 4 au 7 décembre sous l'égide de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU). Paris deviendra ainsi non seulement la ville organisatrice de la conférence, mais aussi la porte-parole des villes et régions du monde.

C 1.4.3 – Les ONG et la société civile.

Les sujets de climat et d'énergie ont notamment été abordés le 6 juin 2015 dans le cadre du Débat Citoyen Planétaire (*World Wide Views*). Dans le cadre du projet d'initiative du volontariat, 100 pays vont chacun déléguer 100 citoyens pour participer à une journée d'information et de délibération. Les ambassades et consulats français ont au préalable

⁴⁵ WHO, Global Health Observatory (GHO) data.

identifié les organisateurs locaux potentiels (universités, musées, ONG, etc.) pour garantir une diversité des participants.⁴⁶

Cette journée a permis à ces 10 000 citoyens de se forger une opinion éclairée sur les sujets-clés des négociations de la Conférence Climat de Paris. Les résultats seront rédigés selon un même protocole commun pour tous les pays afin de s'assurer de la qualité des contributions, de les consolider et de les diffuser sur Internet le lendemain⁴⁷.

L'initiative labellisée COP21 a recours à une méthode ayant déjà fait ses preuves, par exemple en 2009 pour la COP15 sur le climat de Copenhague ; en 2012 pour la COP11 sur la biodiversité de Hyderabad et en 2013 en France, lors du débat national sur la transition énergétique.

Le cadre du programme de travail sur l'action pré-2020 de la CCNUCC prévoit une possibilité pour les États et les acteurs non-gouvernementaux d'identifier les foyers à fort potentiel d'atténuation et leurs bénéfices mutuels. Dans ce cadre-là, lors de l'intersession de Bonn le 15 juin 2015, les recommandations seront présentées aux acteurs politiques pour la première fois.

Pendant la Conférence, un local dédié à la société civile sera installé sur le site Paris-le Bourget, à proximité du centre de la COP21. Il restera accessible sans accréditation au grand public pour assurer les échanges et une participation optimale à proximité des négociations politiques.

Les nombreux projets et initiatives de la société civile et des ONG ont été examinés par un Comité de pilotage interministériel⁴⁸, et parmi eux, ce même Débat Citoyen Planétaire avait reçu le label « Paris Climat 2015 »⁴⁹, témoignant de leur rôle moteur aux solutions de la conférence.

⁴⁶ Commission nationale du débat public. Le débat citoyen planétaire (World Wide Views) sur le climat et l'énergie.

⁴⁷ World Wide Views, results.

⁴⁸ MAEDI. Paris Climat 2015 (COP21 / CMP 11). Guide d'informations pour la société civile.

⁴⁹ MAEDI. Débat « planétaire » sur la COP21 (6 juin 2015).

C 1.4.4 – Les entreprises.

Les entreprises jouent un rôle majeur dans le changement climatique. En effet, elles sont au cœur de l'économie, sont à l'origine d'émissions de GES et contribuent également à fournir des solutions contre le changement climatique. Par exemple le plus grand fournisseur de meubles IKEA a annoncé son plan d'investir 1 milliard d'euros d'ici 2020 dans les énergies renouvelables et l'approvisionnement des sources durables⁵⁰.

L'un des objectifs de la Conférence est de restaurer la confiance dans le dynamisme de la transition vers une société à un niveau peu élevé en carbone. Il s'agit de renforcer la confiance des entreprises pour les engager à développer des solutions innovantes et s'assurer des marchés futurs. Les investisseurs doivent pourvoir en retirer des bénéfices financiers, sociétaux et de la notoriété. **La transparence du processus et l'engagement affirmé des Parties doivent convaincre les entreprises et les investisseurs de saisir les opportunités offertes par la lutte contre le dérèglement climatique.**

La confiance doit être présente à différents niveaux de la vie entrepreneuriale. Premièrement, les entreprises doivent pouvoir améliorer leur performance environnementale. Les organisateurs de la conférence leur proposent de contribuer à l'objectif de la lutte contre le réchauffement climatique en communiquant leurs calculs de réduction d'émissions, mesurables et vérifiables, sur trois perspectives temporelles : à 2020, à 2030 et une projection à 2050.

Deuxièmement, les organisateurs attendent un partage d'expérience entre les entreprises afin d'améliorer la performance grâce à une coopération sur les nouvelles technologies et les chaînes de valeur efficaces. Les feuilles de route collaboratives entre les entreprises devront aider à accélérer la recherche, le développement et la diffusion de nouvelles idées et solutions.

L'État et les entreprises ont des intérêts communs. Les entreprises agissent également dans un environnement créé par les États, répondent à des commandes publiques pour lutter contre le changement climatique. *Business Climate Summit*, organisé les 20 et 21 mai 2015 à Paris a été l'événement clé pour l'établissement de l'agenda de solutions d'ici la conférence COP21. Il a permis des échanges entre les entreprises et l'administration. Les entreprises ont pu démontrer leur engagement vers une économie décarbonée en présentant des exemples de leurs réponses

⁵⁰ DOYLE, IKEA pledges 1 billion euros to help slow climate change.

aux défis. Dans ce cadre-là, un dialogue s'est engagé entre l'État et les entreprises, sous le pilotage de Mme Laurence Tubiana, ambassadrice chargée des négociations sur le changement climatique et représentante spéciale pour la COP21, et M. Remy Rioux, secrétaire général adjoint du MAEDI, en charge des affaires économiques.

En parallèle du *Business Climate Summit*, s'est tenu le 22 mai 2015 « *l'International Climate Finance Day* » ayant pour objectif de développer des solutions de financement de transition et d'intégrer les banques et le monde financier aux solutions de la COP21.

Lors de la COP21, les entreprises et les États, individuellement ou ensemble, seront invités à afficher leur maîtrise en matière d'action en faveur du climat, dans un objectif d'exemplarité.

C 1.4.5 – Les États : contributions nationales (les INDC).

Les parties citées ci-dessus dialoguent avec les États pour la conception des politiques publiques et participeront activement à leur mise en œuvre ainsi qu'à l'évaluation des résultats de l'application de ces politiques. L'importance de l'approche choisie par le pays organisateur, notamment de valoriser une multitude d'acteurs liés au sujet, devrait permettre une véritable sensibilisation globale.

Les organisateurs ont proposé un outil aux États pour faciliter la discussion et susciter une réflexion parmi les politiciens. À Lima, lors de la COP20, une feuille de route avait été rédigée pour régler la multitude des questions encore ouvertes. Dans cette feuille de route, les États ont été invités à soumettre leurs projets de contributions déterminés au niveau national (*intended nationally determined contributions*, INDC), pour atteindre une réduction des émissions de GES suffisante et limiter l'augmentation moyenne de la température mondiale en-dessous de + 2 degrés par rapport aux niveaux pré-industriels.

Cet exercice fut mis en place **pour permettre aux États de prendre en compte les intérêts de l'administration et des nombreuses parties prenantes, en sensibilisant les acteurs nationaux au sujet en amont de l'établissement des positions nationales.** Les INDC servent à calibrer l'engagement des pays en fonction des intérêts nationaux, à déterminer les objectifs les plus prioritaires et à trouver des marges de manœuvre possibles. Les équipes de négociation, sensibilisées aux intérêts de la société, pourront ainsi mieux s'orienter dans les négociations et évaluer les résultats *ex-post*, dans la mesure où l'opinion publique nationale et internationale suivra attentivement la façon dont les États vont présenter leur interprétation politique dont dépendra la réussite de la COP21.

Utiles pour les organisateurs, les INDC sont un facteur d'anticipation du niveau d'ambition des parties de la CCNUCC avant d'arriver à la table des négociations en décembre. Une analyse intermédiaire des contributions devrait être publiée en juin 2015, à l'issue de la réunion de Bonn, pour vérifier l'écart entre les contributions des États à la réduction d'émission de GES et l'objectif de réduction des émissions pour rester en-dessous du seuil de + 2 degrés de réchauffement moyen mondial. Le sommet de l'Assemblée générale de l'ONU prévu en septembre 2015 doit, en outre, mobiliser les retardataires qui n'auraient pas dévoilé leurs engagements pour le bilan final des négociations, début novembre 2015.

Les INDC mettront en exergue les différences historiques, culturelles, politiques, sociétales, économiques des différentes parties et leur perception du changement climatique. Importantes à connaître pour les organisateurs, ces dimensions se traduisent en capacité et volonté à mettre leurs moyens à disposition de la négociation.

Ces éléments distinctifs génèrent des coalitions politiques, mais évoluent en permanence. Les évolutions des axes du pouvoir politique méritent une attention particulière de la présidence de la Conférence. Les rapports de force sont déterminants. La règle onusienne du consensus s'applique. Les INDC, dans leur « premier usage », sont précieux. Ils sont une forme de préavis qui laisse la liberté d'expression pour les États avant de se fixer fermement dans leurs positions de la négociation.

Un exemple récent illustre l'importance de consulter toutes les parties : lors de la COP16, à Cancun, la Bolivie, alors à la tête du groupe ALBA (*Allianza Bolivariana para los Pueblos de Nuestra América*) était en désaccord avec l'ambition de l'accord final. Le président mexicain de la réunion a alors dû confronter la délégation en public et arbitrer la solution d'une manière directive.

Dans la mesure où la soumission des INDC est volontaire et sans rendu contraignant à date précise, ce mémoire professionnel ne sera pas en mesure d'analyser les INDC de tous les pays. Néanmoins, pour les acteurs les plus importants, identifiés dans les parties du texte qui suivent, et pour lesquels les INDC sont disponibles au moment de la rédaction, une analyse de leurs enjeux nationaux et les objectifs manifestés dans les textes sera produite.

C 1.4.6 – Les simulations et galops d'essai.

Le France organise plusieurs événements pour imaginer les résultats possibles de la COP21.

Accueilli par l'OCDE, entre le 6 et le 8 mai pour la deuxième session intermédiaire (suite à la première à Genève du 8 au 13 février 2015⁵¹), la réunion informelle à Paris avait donné l'opportunité à 50 pays de discuter des sujets climatiques et de faire en sorte que les Parties rendent leurs INDC⁵².

Pour cibler les jeunes, des étudiants ont pu être mis en situation, invités à assumer un rôle de négociateur de l'équipe climat à plusieurs reprises. Citons à cet égard deux initiatives françaises, celles de l'Association de diplomatie et de géopolitique de l'École supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC), qui a organisé, en avril 2015, pour la troisième fois une simulation de négociations multilatérales sur le climat pour les étudiants des grandes écoles françaises⁵³ ; et au mois de mai, l'initiative de l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI), qui avait accueilli 200 étudiants venant du monde entier⁵⁴, pour simuler les négociations de la CCNUCC.

D – Les parties politiques de la négociation de la COP21

Assurer le suivi des négociations de 196 parties de la CCNUCC n'est pas chose aisée. Afin de simplifier le dispositif, la tradition onusienne regroupe les pays par zone géographique⁵⁵ :

- États africains,
- États asiatiques,
- États de l'Europe orientale,
- Amérique latine et Caraïbes,
- Europe occidentale et autres États.

⁵¹ Transition Europe. COP21 Premières négociations ont commencé à Genève.

⁵² Euractiv. Galop d'essai pour la COP21 à Paris cette semaine.

⁵³ UN'ESSEC. SimuNation : Multilateral Negotiation Summit.

⁵⁴ COP21 Make It Work. Paris Climat 2015 : Make It Work.

⁵⁵ *ibid.*

Ce regroupement a l'inconvénient de ne refléter ni les intérêts spécifiques des pays, ni les alliances politiques entre les États. Il est par conséquent peu utile dans le cadre d'une réflexion sur la dynamique des négociations.

En réalité, le cadre onusien se compose d'une multitude de coalitions, établies de manière plus ou moins formelles. Les groupes sont constitués de Parties ayant des visions communes, par rapport à des sujets spécifiques. Les groupes peuvent changer de composition et le fait d'être membre d'un groupe n'empêche pas de s'associer aux autres.

D 1 – Le rôle des groupes

Le travail par groupes est important, d'abord parce qu'il facilite l'apparition de solutions face à des difficultés politiques. La recherche sur les négociations climatiques onusiennes montre que le contraste entre les positionnements des pays de l'Annexe I et non-Annexe I (dont la répartition dans les groupes est détaillée plus bas) a augmenté⁵⁶, tandis que le travail en groupe va consolider les enjeux communs. Les regroupements sur la base d'intérêts similaires économiseront du temps en ciblant les discussions sur les sujets les plus importants. L'auto-identification des États par le biais de la définition d'objectifs principaux d'un groupe maximisera en effet la possibilité de prise en compte de leurs revendications dans le texte et permettre ainsi l'émergence de solutions qui satisferont toutes les parties.

Les négociations précédentes ont à cet égard montré l'influence que les groupes jouent sur le résultat final. Les thématiques d'adaptation et d'atténuation, mobilisant plusieurs nouveaux acteurs régionaux, suscitent des discussions plus intenses concernant l'élargissement de la portée du futur accord climatique.

L'alliance des petits États insulaires (*Alliance of Small Island States*, AOSIS) rassemblant des pays très vulnérables à la hausse du niveau des mers, en raison de la part importante de leur population installée en zone côtière et au niveau de la mer, illustre ce cas. Pendant les trois quinquennats entre 1996 et 2011, ils sont devenus de plus en plus actifs individuellement et ont soumis un nombre croissant de contributions à la CCNUCC. Les principaux objets des soumissions étaient l'adaptation-atténuation, mais également la Réduction des Émissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD) et du protocole. Entre 2006 et 2011

⁵⁶ CASTRO, et al.

le groupe AOSIS a soumis 24 contributions, tandis que les États ont ajouté encore 71 contributions individuelles et 39 soumissions conjointes⁵⁷, soit un total de 134 actes déclaratoires, comparé à seulement 37 entre les années 1995 et 2000.

D 2 – L'état de lieu des groupes actuels.

Le partage simplifié divise les pays de la CCNUCC en acteurs qui participent ou observent l'application du protocole de Kyoto de 1997 et sont inclus dans l'Annexe I, alors que tous les autres pays ne le font pas (non-Annexe I).

La constitution de ces groupes évolue. Par exemple, l'élargissement de l'Union européenne, qui est Partie de la CCNUCC, a graduellement élargi le nombre des Parties de l'Annexe I. En contrepoint, le Canada avait annoncé son retrait du protocole, un jour après la fin de la COP17 à Durban, qui avait élaboré la feuille de route pour un accord d'action post-2020. Justifiée par le fait que les plus grands émetteurs du monde – les États Unis et la Chine – n'y participent pas, le Canada, la Russie et le Japon ont argumenté leur opposition à la prolongation du protocole de Kyoto. Afin de pouvoir parvenir à un nouvel accord, **maintenir l'engagement des parties actuelles et attirer de nouveaux membres, une refonte de la logique fondamentale de l'accord est nécessaire.**

Actuellement, le site web de la CCNUCC compte 17 groupes actifs⁵⁸ et plus dix pays non-associés aux groupes. Il est nécessaire de préciser la composition de ces groupes dans notre analyse.

L'Annexe I et les pays partageant la même orientation (l'Annexe I plus) se composent de :

- L'Union européenne (28 États membres, présidée au premier semestre 2015 par la Lettonie et par le Luxembourg au second semestre).
- Le groupe de l'intégrité environnementale (5 États membres, présidé en 2015 par la Suisse)
- Le groupe de l'Ombrelle (10 États membres)
- Le Dialogue de Carthagène (42 États membres)

⁵⁷ BETZOLD, et al.

⁵⁸ CCNUCC, Party groupings.

- L'AILAC (6 États membres, présidés en 2015 par le Chili ; *Asociación Independiente de Latinoamérica y el Caribe*)

Les pays émergents en voie de développement (les pays non-Annexe I) sont :

- Le BASIC (4 États membres : le Brésil, l'Afrique du Sud, l'Inde et la Chine)
- L'ALBA (11 États membres ; *Allianza Bolivariana para los Pueblos de Nuestra América*)
- Le SICA (8 États membres ; *Sistema de la Integración Centroamericana*)
- La Ligue des États arabes (21 États membres)
- L'AOSIS (39 États membres, présidée par les Maldives ; *Alliance of Small Island States*)
- L'Union africaine (54 États membres, présidée par la Tanzanie)
- Le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (79 États membres, dont 48 de l'Afrique sub-saharienne, 16 des Caraïbes et 15 de l'Océan pacifique)
- Le CfRN (52 États membres, présidée par le Panama ; *Coalition of Rainforest Nations*)
- Les Pays Moins Avancés, ou les PMA (48 pays membres, présidés par l'Angola)
- Le LMDC (24 États membres ; *Like Minded Group of Developing Countries*)
- La CACAM (5 États membres ; *Central Asia, Caucasus and Moldavia*)
- Les autres pays, non-annexe et non-G77, qui ne sont pas associés aux groupes : Azerbaïdjan, Biélorussie, la Macédoine, Israël, Kirghizstan, Monténégro, San Marino, Serbie, Tadjikistan, Turquie.

E – L'identification des acteurs stratégiques des négociations COP21

Les stratégies de négociation sont tellement complexes qu'une classification et une priorisation des acteurs participants est nécessaire pour mieux cerner les enjeux et définir les limites de ce mémoire. Pour identifier les parties les plus importantes à analyser, il convient d'abord de mettre en place des critères de sélection. Afin d'établir des bons critères, les éléments les plus importants à la réussite de la COP21 doivent être listés.

Le site officiel web⁵⁹ de la Conférence affiche les volets suivants de la réussite par rapport aux acteurs externes :

- Une solution pour le défi du dérèglement climatique qui menace l'objectif de contenir le réchauffement global en deçà de 2°C par rapport à l'ère pré-industrielle ;
- un accord international ;
- un engagement ambitieux en contenu et (juridiquement) contraignant en forme.

La recherche récente des dynamiques de négociations de la COP16 à Cancun confirme l'importance d'auto-détermination des objectifs de pays, un point bien repris par les organisateurs de la COP21. Le site web de la Conférence affiche les déterminants les plus importants du poids des interlocuteurs autour de la table des négociations climatiques : (1) la puissance externe exercée aux autres (mesurée en PIB) et (2) la vulnérabilité au changement climatique⁶⁰.

Effectivement, le niveau d'ambition réaliste lié aux raisons pragmatiques et politiques lors des discussions de la COP21, tel qu'il est exprimé par les agents de l'équipe COP21 lors des échanges personnels, sera de cibler les pays les plus importants par les critères suivants :

- la proportion des émissions de GES du monde (capacité à contribuer le plus à la réduction des émissions de GES)⁶² ;
- le PIB mondial (capacité de ressources pour mobiliser la transition vers la société bas carbone)⁶³ ;
- la population (capacité de gérer le comportement et les attentes individuelles afin de soulager la situation)⁶⁴,

d'un côté, et

⁵⁹ MAEDI. Paris 2015 / COP21.

⁶⁰ WEILER (2011)

⁶¹ WEILER (2010)

⁶² Commission européenne, EDGAR.

⁶³ International Monetary Fund, World Economic Outlook Database, April 2015.

⁶⁴ ONU, World Population Prospects, 2012

- la vulnérabilité aux effets du changement climatique (besoin de garder l'équilibre actuel inter- et intra-étatique, et surtout minimiser le nombre de réfugiés climatiques), de l'autre côté.

Dans un souci de clarté et de simplification de la présentation qui va suivre, il est possible de nommer les trois premiers critères, de poids stratégique, « qualités de puissance », et le quatrième critère - « qualité découlant d'une thématique ».

E 1 – La sélection des partenaires stratégiques de puissance.

Parmi le top 10 des trois premiers critères de puissance, il y a sept pays qui se retrouvent dans les trois catégories (de GES, de PIB et de population), et un pays qui est représenté dans les deux catégories (GES et PIB). Cela illustre une corrélation remarquable entre ces trois dimensions, et justifie leur sélection comme des piliers raisonnables pour une analyse des positionnements des acteurs stratégiques. Les huit pays qui s'affichent au moins deux fois, sont : la Chine, les États-Unis, l'Inde, le Japon, l'Allemagne, la Russie, le Brésil et l'Indonésie.

Ce mémoire va s'intéresser à ces huit pays et aux groupes représentant leurs intérêts. La disponibilité des INDC et les déclarations notables et décrits dans la littérature professionnelle vont délimiter l'inclusion des Parties dans l'analyse.

E 2 – La sélection thématique des partenaires stratégiques.

Pour identifier les partenaires qui correspondent le mieux au quatrième critère découlant de thématique de la vulnérabilité aux changements climatiques, **il manque encore de critères clairs**. Le GIEC trouve dans son 5^{ème} Rapport d'évaluation que l'ensemble du sujet de la vulnérabilité (et d'adaptation et d'atténuation, fortement liés au premier), sont l'origine de beaucoup d'incertitude⁶⁵ :

- Premièrement, l'ampleur des conséquences négatives du changement climatique reste difficilement quantifiable, en raison de la complexité des paramètres impliqués. En

⁶⁵ GIEC, Climate Change 2014. P 26-27

outre, il est encore plus difficile d'évaluer l'impact négatif aux niveaux de pays ou régions délimités.

- Deuxièmement, la capacité à résoudre les crises climatiques varie considérablement dans le monde. Les administrations possèdent différents niveaux de ressources et connaissances des mesures d'atténuation et d'adaptation, et la palette de toutes les conditions préalables n'est pas encore complètement connue.

Le GIEC, principal partenaire scientifique de la CCNUCC donne néanmoins dans son 5^{ème} Rapport d'évaluation quelques points d'appui pour déterminer la résilience des pays aux changements climatiques, notamment : (1) l'existence des institutions étatiques et de la gestion administrative nécessaires ; (2) les investissements dans des technologies et infrastructures durables ; (3) des emplois « durables » pour la population; et (4) les modes de consommation et modes de vie.

Les études dans ce domaine ne sont pas nombreuses et une base méthodologique manque pour effectuer une comparaison intelligente des résultats. Parmi les études qui existent, il y a bien des indices de mesure utiles mais, comme les éléments de départ des instituts de recherche sont différents, le résultat s'apparente à **une multitude d'approches possibles** qui se complètent les unes des autres.

La tendance observée dans cette diversité méthodologique est, en grande partie inspirée du 5^{ème} Rapport d'évaluation du GIEC et d'autres publications scientifiques, qui priorisent les facteurs de la façon suivante :

- l'importance de la proximité des pays aux grandes mers,
- l'histoire de la sécheresse et des inondations saisonnières,
- la complexité des systèmes sociaux et écologiques,
- l'exposition aux événements climatiques exceptionnels inattendus et variés,
- la capacité institutionnelle de gestion de crise et d'atténuation des dégâts⁶⁶.

Plusieurs indices (trois sélectionnés en fonction de leur disponibilité publique et de leur origine différente) existent néanmoins : le premier, commissionné par l'Union européenne⁶⁷ d'un cabinet de consulting international ; le deuxième, développé par une université aux États

⁶⁶ SNIS, Final Report 2009-2011.

⁶⁷ Verisk Maplecroft, Climate Risk and Environmental Risk Atlas.

Unis⁶⁸, et le troisième, publié par un institut indépendant en Allemagne⁶⁹, et la Banque Mondiale⁷⁰. Les territoires les plus vulnérables aux changements climatiques sont, globalement, les régions littorales de l'océan Pacifique et des Caraïbes, ainsi que les territoires arides au bord des déserts du Sahara, de Gobi et du Rajasthan.

L'identification des Parties antérieurement aux négociations pose quelques difficultés, car le niveau de sensibilisation des pays aux sujets de changement climatique est encore très varié. En conséquent, **leurs positions ne sont pas encore aussi claires que celles des pays faisant partie des partenaires stratégiques politiques**, et peuvent encore évoluer.

Le regroupement spontané de pays dit « vulnérables », selon le cadre de la CCNUCC, mentionnés ici, suit une logique qui permet identifier quelques intérêts principaux de groupe (comme la montée du niveau de la mer et la déforestation) :

- L'AOSIS (39 États membres, présidés par les Maldives ; *Alliance of Small Island States*) ;
- La coalition des pays avec des forêts pluviales (52 États membres, présidés par le Panama) ;
- Le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (79 États membres, dont 48 de l'Afrique sub-saharienne, 16 des Caraïbes et 15 de l'Océan pacifique ; un groupe très hétérogène et sans présidence).

La formation de tels groupes comme les trois précités, qui rassemblent des pays sur la base de critères objectifs, ne signifie pas que les pays d'un même groupe soient d'accord sur l'ensemble des points abordés. Ce que l'on peut d'ailleurs observer si l'on compare le nombre de soumissions individuelles et collectives dans le cas d'AOSIS⁷¹.

Ainsi, la définition de la vulnérabilité est difficile à établir, difficulté renforcée par le nombre d'acteurs impliqués. Par ailleurs, ces questions concernent principalement les pays dont les positions et les « alliances climatique » sont toujours en cours. Il est ainsi impossible d'analyser en détail tous les pays concernés sous l'angle de la vulnérabilité. La deuxième

⁶⁸ ND-GAIN, Global Adaptation Index.

⁶⁹ Germanwatch, Global Climate Risk Index 2014.

⁷⁰ AOUN, et al, Les nouveaux défis de l'énergie. P 128

⁷¹ BETZOLD, et al.

partie s'attachera à établir une typologie des États ayant soumis leurs INDC, avec un délai suffisant pour permettre leur analyse et inclusion dans ce mémoire.

Deuxième partie – De la réalité politique aux résultats envisageables

L'impasse des négociations climatiques suite à la COP15 de Copenhague a rendu prudentes les présidences suivantes. Mettre en place tous les bonnes conditions préalables à un accord n'est pas chose aisée. La préparation commence déjà par l'établissement d'objectifs et l'organisation, les éléments abordés dans la première partie. Les enseignements principaux de la réalité politique et des positionnements actuels des parties vont être analysés afin de définir les solutions robustes pouvant être envisagées.

A – Les quatre enseignements pour la présidence

L'accumulation des émissions de GES dans l'atmosphère se poursuit inéluctablement, alors que les négociations sont toujours en cours. Les écarts importants sont toujours présents entre les positionnements de pays. Les conflits autour de la transparence et des modes de comptabilité créent des différences d'interprétations et posent autant de difficultés par rapport au respect de la souveraineté des pays. Les partenaires stratégiques ne partagent pas des mêmes ambitions du dérèglement climatique. Ces complications seront détaillées par la suite.

A 1 – L'écart croissant entre l'urgence et la réalité de l'action sur les émissions.

A l'issue de la conférence de Paris, les pays devront signer un accord contraignant, visant à maintenir le réchauffement global de la planète en-dessous de + 2 degrés d'ici à 2100 par rapport à l'ère préindustrielle⁷². Le protocole de Kyoto prévoyait une réduction de 5% des GES en 2012 par rapport à 1990, pourtant l'ONU estime une augmentation forte de 38,23 péta-grams (équivalents de CO2) en 1990 à 53,53 en 2010, soit **40% d'augmentation des émissions de GES entre 1990 et 2012.**

Malgré cela, l'objectif réaliste pour toutes les sociétés du monde est actuellement de réaliser une transition énergétique vers des énergies non émettrices de CO2 afin d'atteindre la neutralité de carbone globale d'ici à 2100 au plus tard, but partagé par la programme des Nations Unies pour l'Environnement⁷³ et le GIEC⁷⁴. Les efforts politiques pour promouvoir la

⁷² HANNE (2015)

⁷³ PNUE (2014)

⁷⁴ AUDREY, Les températures de 2014.

diminution des émissions de GES ont été réels, tout comme l'avancement technologique et l'application des processus de production moins émetteurs.

La contrainte du protocole de Kyoto réside dans l'exclusion d'une grande partie des pays émetteurs du régime de Kyoto en forte croissance. **Les quatre plus grands émetteurs actuels du monde (la Chine, les États-Unis, l'Inde et le Brésil) n'avaient toujours pas ratifié le protocole de Kyoto, alors qu'ils étaient responsables de 46% des émissions des GES en 2012.** À cela s'ajoute un handicap majeur, les trois plus grands pays émetteurs ayant ratifié le protocole - la Russie, le Japon et le Canada, ont déclaré de ne pas vouloir faire partie de la suite du cadre de Kyoto s'il devrait perdurer.

Par conséquent, il est impératif de partir d'une page blanche pour la COP21 pour réunir les parties actuelles et futures dans un cadre réinventé sur le fond.

Une priorité raisonnable serait de favoriser l'intégration des huit États stratégiques identifiés ci-dessus (la Chine, les États-Unis, l'Inde, le Japon, l'Allemagne, la Russie, le Brésil et l'Indonésie) et les groupes qui les comprennent, comme aussi les groupes des pays les plus susceptibles aux risques du changement climatique, à l'ambition de l'accord de Paris :

Les Parties stratégiques politiques sont :

- l'Union européenne ;
- le groupe de l'Ombrelle ;
- le dialogue de Carthagène ;
- le BASIC.

Les Parties stratégiques thématiques sont:

- L'AOSIS ;
- La coalition des forêts pluviales ;
- Le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

L'analyse suivante va prioriser ces acteurs et groupes, les plus significatifs de la négociation climatique.

A 2 – La volonté d’élargir la portée géographique de l’accord : le contexte géopolitique de la signature du protocole de Kyoto et un focus sur l’Europe géographique.

Pour expliquer un élément important des coulisses d’un accord climatique, il faut examiner la situation géopolitique du moment de la signature du protocole de Kyoto, le premier accord illustrant une prise de responsabilité internationale vis-à-vis des émissions de GES.

La structure du protocole de Kyoto de 1997 a dû faire face à la réalité du monde des années quatre-vingt-dix, non plus bipolaire sur le plan politique, mais un paysage fragmenté et en transition après la décomposition de l’Union soviétique. Un point important de la discussion était la date de référence pour la comptabilisation de la diminution des émissions de GES. L’importance de la Russie pour l’accumulation de 55% des émissions mondiales et la pression pour l’inclusion du bloc de l’ex-URSS dans le cadre du protocole de Kyoto pour les raisons géopolitiques a déterminé le choix de l’année de référence – à savoir 1990. Cette année était importante, car elle correspondait au pic des émissions de GES pour l’Union soviétique avant sa chute.

La diminution spontanée et durable des émissions de tous les anciens pays soviétiques a eu deux impacts intéressants. Premièrement, les pays ayant diminué leurs émissions grâce à la désindustrialisation et à la démilitarisation de la société, n’ont pas été en mesure d’investir immédiatement et de produire des efforts supplémentaires afin d’atteindre les objectifs de la transition énergétique. Deuxièmement, ils ont profité d’un surplus de quotas d’émission en équivalents de CO₂, qu’ils ont pu vendre aux pays qui avaient besoin d’augmenter leurs quotas. La quantité de ces quotas disponibles sur le marché, supérieure à la demande, a engendré une telle baisse du prix, que l’effet contraignant voulu par le protocole Kyoto a été très largement affaibli.

L’analyse des similitudes, notamment concernant la volonté d’inclure certains partenaires stratégiques à l’accord avant 1997, permettra de tirer des conclusions sur les mécanismes pouvant participer à l’élaboration d’un accord ambitieux, et de définir l’optimum nécessaire pour atteindre un accord globalement acceptable.

A 3 – L’insuffisance de la quantification et de la comptabilisation des engagements (MRV et LULUCF).

L’ambition par rapport aux engagements et la forme juridique avant le protocole de Kyoto était identique à celle d’aujourd’hui - un accord contraignant. Pour permettre le suivi du progrès, le secrétariat de la CCNUCC fut chargé des questions méthodologiques, notamment de mesure, de notification et de vérification (*measuring, reporting and verification, MRV*), un dispositif qui avait déjà été affaibli pendant la COP15. Aujourd’hui la question de comptabilisation des forêts et des paysages agricoles (*land use, land-use change and forestry, LULUCF*) se pose.

A 3.1 – L’affaiblissement du régime de MRV.

Le régime « MRV » fut le sujet le plus débattu de la COP15, principalement entre les délégations des États-Unis et de la Chine. Les pays en fort développement avaient contesté toute harmonisation de la méthodologie, et seul le sujet de la mobilisation des 100 milliards de dollars par an d’ici à 2020 de la part des pays développés à verser vers les pays en développement, annoncé par le États-Unis, avait pu faire en sorte de garder ces pays autour de la table⁷⁵.

Le résultat final de la COP15⁷⁶, paragraphe 5 de l’accord, prévoit que les rapports de mesures d’atténuation des pays Annexe I vont être soumis aux normes à définir dans le futur, et que ceux des pays non-Annexe I peuvent suivre des méthodologies nationales, qui assurent le respect de leur souveraineté.

Actuellement, les compétences du secrétariat de la CCNUCC ne dépassent pas l’enregistrement des contributions volontaires, selon les méthodologies proprement nationales. Cette situation doit être discutée en décembre.

A 3.2 – L’incertitude de la LULUCF

La comptabilisation des forêts et les paysages agricoles (*land use, land-use change and forestry, LULUCF*) figure parmi les statistiques d’émission, onusiennes ou de l’UE.

⁷⁵ SCHNECK (2009)

Actuellement il n'existe pas de méthodologie convenue. Les enjeux liés à la LULUCF sont considérables parce que, dans certains cas, sa prise en compte contribue fortement à leur capacité à accueillir les engagements climatiques.

Si l'on prend compte la LULUCF et si l'on se base sur les données disponibles à l'ONU et les méthodes de calcul de la CCNUCC, il devient évident que la LULUCF pénalise certains pays et en favorise d'autres. Généralement, **les pays favorisés sont les pays forestiers, avec une baisse d'exploitation agricole sur les 25 dernières années, et une faible densité de population**. Les cinq pays bénéficiaires de l'Annexe I du protocole de Kyoto sont la Norvège, la Suède, la Lettonie, la Nouvelle Zélande et la Finlande. Quatre pays sont pénalisés par la prise en compte de la LULUCF : l'Islande, le Canada, l'Australie et les Pays-Bas^{77 78}.

Le soutien de la mise en place de normes internationales compatibles pour comparer des pays n'est pas donc équivoque. Les pays préfèrent généralement les modèles de comptabilisation nationales, alors que les parties écologistes militent pour une clarification des règles globales⁷⁹. Suite à ces difficultés, la Commission européenne **décida de suspendre les discussions internes sur la méthodologie** de la comptabilisation de la LULUCF avant la COP21⁸⁰, afin de ne pas polariser la discussion ou de risquer d'endommager l'image d'un bloc uniforme en soutien pour la transition vers le « bas carbone » de l'UE.

A 4 – Les positions politiques : une analyse des intérêts des pays stratégiques, exprimés individuellement et au sein de leurs groupes respectifs

La partie suivante présente les enjeux spécifiques des groupes et de certains pays. L'analyse se basera sur les caractéristiques les plus pertinentes pour leur profil de positionnement par rapport aux négociations climat et aux INDC soumis⁸¹.

A 4.1 - La France au sein de l'Europe.

En tant que pays organisateur, la France expérimente un rôle particulier parmi les États membres de l'UE. Elle s'efforce de rester impartiale, mais toujours avec un objectif de

⁷⁶ CCNUCC, Copenhagen Accord.

⁷⁷ CCNUCC, GHG Data, GHG total excluding LULUCF.

⁷⁸ CCNUCC, GHG Data, GHG total including LULUCF.

⁷⁹ RACF, Annonce de la contribution de l'UE.

⁸⁰ Euractiv, Europe quietly shelves forestry debate.

résultat à l'issue des négociations. Elle ne peut prononcer ses préférences politiques et elle est en charge des modalités organisationnelles de déroulement et proposera des arguments pour lier les solutions en tenant compte des contraintes existantes.

La France avait défendu le rôle exemplaire de l'UE en matière de politique du changement climatique. Les éléments, considérés importants, étaient la préparation de la position commune ambitieuse et la soumission de l'INDC parmi les premières Parties⁸².

La coopération proche et continue avec le réseau du Service d'action extérieure européen (SAEE) a notamment aidé à exprimer l'ambition de l'UE⁸³, à vérifier l'état de lieux des positions des pays et à presser les corps diplomatiques à soumettre les INDC.

A 4.2 - L'Union européenne.

L'Union européenne (l'UE) est le groupe le plus formalisé parmi ceux de la CCNUCC. Elle réunit actuellement 28 pays au sein d'une instance de coordination et de législation interne sur le plan climat. Émettrice de 9% des émissions mondiales, l'Union réunit d'importants pays industriels ayant des intérêts clairement distincts. Soutenue dans son agenda par les pays en développement et malgré l'opposition des États-Unis, des pays émergents et des grands pays producteurs du pétrole, elle soutient un traité juridiquement contraignant⁸⁴.

L'UE est un bon exemple d'intégration d'intérêts divergents. Les bilans énergétiques nationaux sont différents : la France représente un exemple unique avec la contribution de l'énergie nucléaire la plus élevée du monde (40%)⁸⁵, et la Pologne qui produit la majorité de son énergie avec le charbon (55%), et n'en produit que 4% à partir de sources non-fossiles⁸⁶. C'est précisément l'absorption de la responsabilité par l'identité commune européenne qui réduit l'incertitude des pays⁸⁷ et permet de s'engager de manière exemplaire. Malgré les tensions liées à l'approvisionnement à partir d'énergies différentes, et la situation non-résolue du « triangle énergétique » en Europe (sécurité des approvisionnements, compétitivité

⁸¹ CCNUCC, INDC submission portal

⁸² MAEDI, Climat.

⁸³ SEAE, La politique extérieure de l'UE et le changement climatique.

⁸⁴ AYKUT, Gouverner le climat ? P 114

⁸⁵ AOUN, et al, Les nouveaux défis de l'énergie. P 12

⁸⁶ EIA, Country profile : Poland.

⁸⁷ AYKUT, Gouverner le climat ? P 132

économique et objectifs environnementaux irréconciliables)⁸⁸, les 28 positions individuelles ont synthétisé une vision commune, qui avait été adoptée en Conseil des ministres le 6 mars 2015 pour soumettre l'INDC le lendemain.

Le résultat de la négociation européenne implique une réduction d'émissions domestiques d'au moins 40% d'ici à 2030, par rapport à 1990, et ce dans toute l'Union. L'UE espère réduire ses émissions de gaz à effet de serre par habitant à 6 tonnes équivalent CO2 par an en 2030, contre 12 tonnes en 1990. L'objectif de transiter vers une économie décarbonée, avec une priorité de réduire la dépendance aux hydrocarbures avait été univoquement soutenu par tous les ministres, alors qu'il est interprété de différentes façons (notamment par rapport au sujet de la comptabilisation de la LULUCF, qui encore pas réglé⁸⁹).

Les idées clés de l'INDC européen sont les suivantes :

« L'UE et ses États membres se sont engagés à un objectif contraignant d'une réduction nationale d'au moins 40% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 1990. La politique sur la manière d'inclure l'utilisation des terres et la forêt dans le cadre de l'atténuation des gaz à effet de serre d'ici à 2030 sera établi dès que les conditions techniques le permettront, et en tout cas avant 2020. »

A 4.3 – Le groupe de l'Ombrelle.

Issu de la COP6 de la Haye, ce petit, mais puissant groupe, se confronte à l'Union européenne qui a demandé qu'au moins 50% des réductions des émissions soient faites dans le cadre domestique, craignant des conséquences sur leurs tissus industriels⁹⁰.

A 4.3.1 - La Russie.

Contrairement à la plupart des pays industrialisés, la Russie est autosuffisante en énergie. Elle possède les plus grandes réserves en gaz naturel et les deuxièmes réserves mondiales de charbon, mais est également le deuxième consommateur mondial de gaz naturel. L'économie russe est très intense en énergie – trois fois plus que l'UE⁹¹. L'ancien vice-président du GIEC, Yuri Israel, déclare que le pays doit d'ailleurs rester prudent envers les accords de climat⁹².

⁸⁸ AOUN, et al, Les nouveaux défis de l'énergie. P 217

⁸⁹ Conseil de l'Union européenne, Environnement le 6 mars 2015.

⁹⁰ AYKUT, Gouverner le climat ? P 147

⁹¹ AOUN, et al, Les nouveaux défis de l'énergie. P 86

⁹² JENSEN, et al, We do not believe anthropogenic global warming. P 114

Les chiffres d'engagement de la Russie de 2009 prévoient une réduction des émissions de 20 à 25% en 2020 par rapport à 1990 (affermi en -25% en droit national en 2013). Dans son INDC, soumis le 1^{er} avril 2015, la Russie fixe désormais un objectif de réduction des émissions de GES de 25% à 30% d'ici à 2030, par rapport à 1990. La diminution des émissions de GES réalisée grâce au changement structurel profond de l'économie russe depuis les dernières 25 années a d'ores et déjà permis d'atteindre une réduction de 31,8% en 2012 par rapport à 1990⁹³.

La Russie juge importante la prise en compte du facteur de diminution des émissions à unité de PIB, autrement dit, le découplage des émissions et la croissance du PIB, car le PIB de la Russie a augmenté beaucoup plus vite que ses émissions de GES. La Russie peut également s'appuyer sur la possibilité de prendre en compte la LULUCF, dont elle entend comptabiliser un potentiel d'absorption des émissions supplémentaires de -16.1%, au maximum.

Les idées clés de l'INDC russe:

« Le PIB de la Fédération de Russie en 2012 s'élevait à 172,9% du niveau de 2000 tandis que les émissions de GES (sans LULUCF) n'atteignirent que 111,8% du niveau de 2000.

L'usage rationnel, la protection, l'entretien et la régénération de la forêt, par une bonne gestion de celle-ci, est l'un des éléments les plus importants de la politique russe pour réduire les émissions de GES. »

A 4.3.2 - Les États-Unis.

Les États-Unis se distinguent sur la question de la forme de l'accord, de sorte à ce qu'ils puissent le faire ratifier. Les États-Unis étaient par ailleurs le plus grand émetteur de CO₂ au monde jusqu'en 2005, date à laquelle il fut dépassé par la Chine⁹⁴. Le pays a depuis connu des évolutions exceptionnelles à cause de l'intensification de l'exploitation des gaz de schiste. Désormais le plus grand consommateur du gaz naturel⁹⁵, le pays est devenu également le plus grand exportateur devant la Russie⁹⁶. Le taux des émissions est actuellement le plus bas depuis vingt ans et le solde commercial lié au gaz naturel est en voie de devenir excédentaire⁹⁷. Les scientifiques américains ont été déterminants pour la sensibilisation

⁹³ CCNUCC, Greenhouse Gas inventory Data : Detailed data by Party.

⁹⁴ POUCHARD, Émissions de CO₂.

⁹⁵ AIE, FAQs.

⁹⁶ AOUN, et al, Les nouveaux défis de l'énergie. P 186

⁹⁷ THEVENET, L'exploitation du gaz de schiste en France. P 82-83

mondiale du changement climatique. Progressivement concernés, les États fédéraux ont pris des initiatives afin de réduire leurs émissions, principalement par l'efficacité énergétique et le développement de l'exploitation des énergies renouvelables dans la production de l'électricité, initiatives renforcées par le gouvernement fédéral en 2009 à travers l'*American Recovery and Reinvestment Act* (ARRA)⁹⁸. Toutefois, les États-Unis restent prudents quant aux objectifs chiffrés et contraignants.

Dans leur INDC, soumis le 31 mars 2015, les États-Unis ont confirmé leur objectif de réduction des émissions de GES de 26% à 28% d'ici à 2025, par rapport à 2005. Il s'agit du premier engagement international pris par les États-Unis, relativement à la réduction des émissions lors du sommet sino-américain du 12 novembre 2014.

Pour les États-Unis, l'année de 2005 fut l'année du pic des émissions de la CCNUCC⁹⁹, et, en conséquence, il était plus significatif pour eux de faire des réductions par rapport à l'année 2005, plutôt que 1990. De même, l'INDC rappelle l'objectif à long terme de réduction des émissions de 80% ou plus à l'horizon 2050. Une caractéristique importante de l'ambition pour les États-Unis, comme pour la Suisse et la Norvège dans le voisinage de l'UE, est la déclaration de la couverture de la totalité de ses émissions de l'économie, LULUCF inclus.

Les idées clés de l'INDC des États-Unis :

« Une forte accélération du rythme annuel, entre 2005 et 2020, de la réduction, de 2,3 à 2,8% par an, soit un doublement approximatif.

Les États-Unis n'ont pas l'intention d'utiliser les mécanismes de marché international pour mettre en œuvre leur objectif de 2025. »

A 4.3.2 – Le Canada.

Le Canada est le plus grand exportateur de gaz naturel vers les États-Unis, dont l'émission de GES avait augmenté de près de 20% entre 1990 et 2012¹⁰⁰. Ce pays exploite de plus en plus sa réserve d'hydrocarbures de sables bitumineux et a signalé en 2011 son retrait du protocole de Kyoto en espérant que la suite de l'accord aboutira à un accord plus juste dans son développement¹⁰¹.

⁹⁸ AOUN, et al, Les nouveaux défis de l'énergie. P 199

⁹⁹ CCNUCC, Greenhouse Gas inventory Data : Detailed data by Party.

¹⁰⁰ CCNUCC, Greenhouse Gas inventory Data : Detailed data by Party.

Dans son INDC, communiqué le 15 mai 2015, le Canada fait référence à sa situation de ressources naturelles et à ses défis particuliers. Il propose de prendre en compte les émissions de gaz à effet de serre par habitant, qui sont à leur plus bas niveau depuis 1990 et de considérer une LULUCF axée sur la production. Il souhaite également bénéficier de la possibilité d'utiliser des marchés internationaux de carbone.

Le Canada propose un objectif ambitieux de réductions des GES pour toute son économie, de -30% d'ici à 2030, par rapport à 2005, objectif proprement mesuré et vérifiable. La diminution sera réalisée à travers des politiques sectorielles, notamment par le biais des transports, la diminution de l'utilisation des hydrofluorocarbones (HFC) et des fuites de CH₄ générées par le secteur pétrolier.

Les idées clés de l'INDC du Canada :

L'approche réglementaire du Canada est alignée sur celle des États-Unis, et reconnaît l'importance d'une action concertée dans le contexte d'un marché nord-américain intégré.

Le Canada prévoit de procéder à la comptabilisation des émissions relatives au secteur terrestre.

Le gouvernement fédéral travaille aux mesures réglementaires qui contribueront à :

- *établir des normes plus rigoureuses pour le secteur des transports* □;
- *réduire graduellement l'utilisation des HFC* ; □
- *réduire les émissions de GES associées à la production d'électricité au gaz naturel et provenant des produits chimiques et des engrais azotés* ; □
- *réduire les émissions de méthane provenant du secteur pétrolier et gazier.*

A 4.4 - Le BASIC.

Ce groupe de quatre (le Brésil, l'Afrique du Sud, l'Inde et la Chine) symbolise la problématique de la promotion de l'équité et de la justice climatique. Vastes territoires en plein dynamisme économique, certaines de leurs régions sont particulièrement vulnérables au dérèglement climatique, et avec un potentiel de croissance verte énorme ; leurs demandes doivent être examinées attentivement. La Chine et l'Inde pourraient être responsables de plus de 50% de l'accroissement de la demande énergétique mondiale d'ici 2030¹⁰², et la Chine est appelée à devenir l'importateur net principal de pétrole, de gaz naturel et de charbon en 2030

¹⁰¹ Environment Canada, Canada's Withdrawal from the Kyoto Protocol.

selon le scénario de référence de l'Agence internationale de l'énergie¹⁰³. Il en résultera une augmentation du prix mondial des carburants fossiles estimée à près de 50%, y compris pour l'UE et le Japon¹⁰⁴.

L'Afrique du Sud ne sera pas traitée lors de ce mémoire, car son INDC n'était pas disponible au moment de la rédaction.

A 4.4.1 - La Chine.

Parmi les nouveaux pays dont on espère qu'ils rejoignent le régime contraignant, la Chine suscite probablement actuellement le plus d'intérêt en raison de sa proportion d'émissions et de son PIB, ajoutés au dynamisme et au volume de sa classe moyenne en forte croissance (si les Chinois avaient un taux d'équipement automobile équivalent aux européens, leur parc compterait 700 millions de véhicules et consommerait 60% de la production de pétrole mondiale, soit la totalité des capacités du Moyen-Orient¹⁰⁵).

Ses enjeux relatifs aux marchés du carbone sont rarement abordés. La Chine a commencé à mettre en place son marché du carbone national. Mais elle a aussi des intérêts pour le marché mondial¹⁰⁶. L'économie de la Chine dépend significativement des combustibles fossiles importés et des exportations des produits intenses en carbone. Si le prix du carbone augmente, les marchés pétroliers devraient diminuer le prix des produits fossiles pour rester compétitifs. Avec l'introduction de marchés du carbone, une augmentation de prix des produits intenses en carbone est prévue, stimulant les rendements et évitant l'entrée de nouveaux arrivants sur les marchés.

A 4.4.2 – Le Brésil.

Le Brésil, qui s'affiche comme une grande puissance verte, est à l'origine d'environ 6% des émissions de GES¹⁰⁷. Grâce à la modération de l'exploitation de ses immenses ressources forestières, la prise en compte de la LULUCF lui a permis d'atteindre une des réductions des émissions des plus remarquables parmi les pays¹⁰⁸, malgré une augmentation réelle de 50% de

¹⁰² AOUN, et al, Les nouveaux défis de l'énergie. P 64-65

¹⁰³ AIE, World Energy Outlook 2014.

¹⁰⁴ Les nouveaux défis de l'énergie, p 67

¹⁰⁵ Les nouveaux défis de l'énergie, p 1

¹⁰⁶ Les instruments économiques au service du climat, p 86

¹⁰⁷ Commission européenne, EDGAR, GHG emission time series 1990-2012 per country/region.

¹⁰⁸ FERDMAN, Brazil has the world's weirdest carbon footprint.

ses émissions des GES entre 1990 et 2012, et sa 4e position actuelle parmi les plus grands émetteurs, après l'Inde et avant la Russie¹⁰⁹.

Son bouquet énergétique renouvelable se base sur l'hydroélectricité et les biocarburants. L'export de son éthanol et des matières premières caractérisent le faible taux d'industrialisation, le premier bénéficiaire des importations en provenance du Brésil étant la Chine. L'exploitation croissante de ses ressources naturelles risque de soumettre le Brésil à une forte pression écologique. La comptabilisation de la LULUCF est un enjeu majeur pour le Brésil, et malgré son positionnement initial parmi les pays qui ont milité pour la responsabilité des pays du Nord, le pays a présenté un programme de diminution de ses émissions lors de la COP15 à Copenhague. Étant le seul pays émergent à avoir pris des engagements devant la CCNUCC, il peut être un contributeur important à l'accord de Paris, si la MRV lui permet suffisamment de souplesse dans la construction du REDD¹¹⁰.

A 4.4.3 – L'Inde.

Les inégalités et une grande diversité caractérisent l'Inde. Ses régions sont relativement indépendantes, ce qui a conduit à des infrastructures souvent inadéquates. Sa forte croissance annuelle, de 7% en moyenne entre 2000 et 2010¹¹¹, n'a pas été traduite en développement, un tiers des pauvres du monde vivent en Inde¹¹². L'approvisionnement de services et de l'énergie constituent des défis à venir (et actuels) majeurs et supposent des investissements massifs dans un avenir proche.

Il manque de données récentes et exactes sur les émissions de l'Inde. Les chiffres disponibles pour la période entre 1994 et 2000, qui précède la décennie de forte croissance, montrent déjà une hausse de 25%¹¹³. Lors de la COP15 à Copenhague, l'Inde a présenté sa vision de convergence des taux d'émission par tête et un budget correspondant, pour assurer l'équité de transition et du développement¹¹⁴.

¹⁰⁹ CCNUCC, GHG inventory Data, detailed data by party.

¹¹⁰ Gouverner le climat ? P 303-308

¹¹¹ Gouverner le climat ? P 317-320

¹¹² World Bank Database, IDA, India.

¹¹³ CCNUCC, GHG inventory Data, detailed data by party.

A 4.5 - Les pays vulnérables.

La discussion autour du changement climatique a évolué, aux pays industrialisés est apparue la nécessité de mobiliser tous les pays quant aux actions d'atténuation et d'adaptation. Les activités d'atténuation et d'adaptation s'appliquent principalement aux pays dits « vulnérables », qui se distinguent actuellement des pays dits « développés ».

Cette distinction entre les deux groupes de pays est marquante. Elle signifie une différence, d'une part, entre : les acteurs qui émettent des GES, les canaux et l'administration bien établie pour sensibiliser ses citoyens et possèdent des technologies ; et d'autre part, les acteurs qui : émettent considérablement moins, ne possèdent pas tous les préalables d'adaptation et d'atténuation, et sont notablement vulnérables.

Cela nécessite une coopération étroite entre les pays, où chaque acteur doit contribuer selon ses compétences, d'une manière solidaire afin d'atteindre l'objectif commun.

A 4.5.1 – Les arguments pour soutenir les pays vulnérables.

Le changement climatique est une réalité scientifique, mais il n'est pas possible, comme nous l'avons précédemment indiqué, de décrire les effets précis aux niveaux mondial et local¹¹⁵. L'identification, avec l'aide du quatrième rapport d'évaluation du GIEC¹¹⁶, des points d'appui qui justifient la mobilisation pour limiter la vulnérabilité des changements climatiques, est indispensable pour connaître le champ des sujets à discuter autour de la table. Il sera particulièrement important pour cette partie du texte, d'établir un panorama des axes prioritaires pour défendre les intérêts des pays vulnérables, avec des références aux données scientifiques.

A 4.5.1.1 – L'augmentation de la population.

Le GIEC précise que l'augmentation des émissions des GES a été principalement causée par l'augmentation de la population mondiale. Il est possible de l'observer globalement et concrètement sur plusieurs périodes et dans divers pays. Le lien entre ces deux paramètres est inévitable, si tous les autres éléments restent constants, mais il doit être qualifié par un exemple contraire. La région de l'UE a découplé ces deux volets, elle avait augmenté sa

¹¹⁴ WALSH, Why India is playing hard to get?

¹¹⁵ Les nouveaux défis de l'énergie, p 17

¹¹⁶ GIEC, Climate Change 2007.

population et son PIB et, en même temps, diminué ses émissions, en ayant mis en place un régime rigoureux de mesures spécifiques.

Deux tiers des 9 milliards d'humains vivront dans les villes d'ici le milieu du siècle¹¹⁷, la majorité de cette augmentation se fera dans les pays moins développés¹¹⁸. En absence de mesures préventives et d'autres mesures préalables, comme les infrastructures et services essentiels aux personnes vivant dans des zones exposées, le GIEC met en garde face aux risques et dommages complexes concernant les ruptures d'approvisionnement et la sécurité des populations¹¹⁹.

A 4.5.1.2 – La disparition des ressources naturelles uniques et de la diversité écologique.

Les publications, notamment du GIEC^{120 121}, soulignent la précarité des écosystèmes riches en diversité et fragiles, comme les récifs coralliens, les forêts tropicales et les régions frontalières des déserts. Les forêts sont directement liées au bilan carbone de l'atmosphère, au travers de la LULUCF.

Le REDD illustre un exemple de matérialisation de discours en accord politique. Discuté pour la première fois en 2005, suite à la demande de CfrN¹²², il a donné lieu en 2010 à la création d'un programme de financement de 56 pays partenaires en voie de développement en Afrique, en Asie-Pacifique, en Amérique latine et aux Caraïbes, avec des allocations cumulatives de 195,7 millions de dollars pendant les 6 ans de son fonctionnement¹²³.

A 4.5.1.3 – Pression sur l'approvisionnement de l'eau et de l'alimentation.

La production des produits alimentaires dépend de la disponibilité de l'eau. La circulation de cette ressource clé dépend de l'évaporation et de la précipitation adaptées à l'écosystème. Le GIEC juge que les effets du changement climatique ne sont actuellement pas quantifiables

¹¹⁷ OMS, GHO data, Urban population growth.

¹¹⁸ GIEC, Climate Change 2007.

¹¹⁹ GIEC, Climate Change 2014.

¹²⁰ https://www.ipcc.ch/publications_and_data/ar4/syr/en/spm.html

¹²¹ GIEC, Climate Change 2014.

¹²² Gouverner le climat ? P 279

¹²³ UN-REDD, About.

avec suffisamment de précision, il existe plutôt des discours politiques que des éléments empiriques sur ce sujet¹²⁴.

A 4.5.1.4 – Pauvreté et violence.

Un objectif principal parmi les OMD de l'ONU est la réduction de pauvreté. Ceci définit aussi la capacité de la population à mobiliser des ressources et à agir face aux événements adverses. Le risque à éviter est l'apparition des inégalités de richesse entre les personnes et les pièges de pauvreté, difficiles à surmonter.

Le risque de l'intensification des conflits et de violence reste contestable. Une publication récente de l'Université de l'ONU a souligné qu'il existe différentes interprétations de la force du lien entre le nombre de conflits et le changement climatique. Elle évoque aussi la nature culturelle des réponses aux défis en faisant notamment mention, contre toute attente, de l'augmentation de la coopération entre les communautés en Asie, face aux catastrophes environnementales¹²⁵. Les éléments empiriques ne suffisent pas à établir un lien scientifique sur ce sujet¹²⁶.

A 4.5.1.5 – Migration induite par l'environnement.

Le terme parfois utilisé de « réfugié climatique » est actuellement problématique, car cette définition fait référence à un concept de la loi internationale (notamment celle de la Convention sur le statut des réfugiés de 1951 des Nations Unies), qui ne reconnaît pas le changement climatique comme un facteur valable pour le statut de réfugié. Il est d'ailleurs préférable d'éviter ce terme dans un contexte tel que celui des négociations.

Il convient de faire référence à la « migration induite par l'environnement », qui est le flux de population causé par les changements dans leurs environnements, graduels ou soudains¹²⁷. Son volume est difficile à évaluer, car la migration et ses motivations ne sont pas clairement liées. Il est encore plus difficile à distinguer entre les catastrophes environnementales liées au changement climatique anthropogène et celles se produisant naturellement.

¹²⁴ GIEC, Climate Change 2014.

¹²⁵ NOTARAS, Dues climate change cause conflict ?

¹²⁶ SNIS, Final report 2009-2011.

¹²⁷ Towards Recognition, Who are environmental migrants ?

L'ONU a évalué les migrations environnementales à des volumes compris entre 50 et 200 millions de migrants, avec une date de référence qui évolue¹²⁸¹²⁹. La cause principale selon le GIEC pour les migrations à moyen terme sera plutôt la pénurie de ressources dans les communautés, que l'intensification des événements environnementaux extraordinaires¹³⁰.

A 4.5.1.6 – Résumé des axes de vulnérabilité.

Les cinq axes présentés font régulièrement partie des discours de climat, et tous restent utilisés pour faire avancer certains buts. **Pour ajouter de la crédibilité et de la cohérence au discours, il est utile de privilégier les axes plus résilients en termes de liens de causalité du changement climatique, même si ceci est parfois difficile à déterminer.**

L'évidence empirique dans ce domaine est souvent manquante. Le 5^{ème} Rapport d'évaluation du GIEC reconnaît qu'au lieu de nommer les mesures les plus efficaces pour l'atténuation du changement climatique, il fallait un portfolio d'actions très variées qui soit nécessaire pour assurer la réussite de la COP21.

A 4.5.2 – L'exemple d'un INDC d'un pays vulnérable : le Gabon.

L'INDC du Gabon, soumis le 1^{er} avril 2015, est le premier et le seul disponible de la catégorie des pays vulnérables à la date de remise du mémoire. L'analyse montre deux scénarios dans son contenu : le tendanciel et le maîtrisé. Le scénario tendanciel prévoit une croissance démographique de 2,5% par an et une croissance économique de 10% par an, augmentant la quantité des émissions de GES de 105% à 2025 par rapport à 2000. Le scénario maîtrisé prévoit une diminution des émissions du scénario tendanciel de 65% à 2025, une diminution nette d'environ 6% des émissions de GES à 2025 par rapport à 2000.

Le Gabon possède aussi un potentiel important de diminution des émissions sur deux volets. Premièrement, à travers la LULUCF (de plus de -800% de son émission de GES par rapport à 2000), ce qui est intéressant pour le transfert des émissions pour les pays émetteurs, et l'établissement des marchés de CO₂, et deuxièmement, dans une moindre mesure, de la diminution de torchage du gaz. Le dispositif utilise les arguments de population et de protection de ressources pour présenter ses intérêts.

¹²⁸ BOJANKOWSKI, Feared migration hasn't happened.

¹²⁹ PNUE, Climate migration will not wait for scientific certainty.

¹³⁰ HARMAN, Has the great climate change migration already begun ?

Sur le plan de méthodologie, le calcul de la contribution de Gabon dans leur INDC ne détaille pas les absorptions du secteur forestier. Le manque d'informations sur le scénario tendanciel et les hypothèses de croissance économique et de population très optimistes rendent difficile l'interprétation de l'ambition réelle de la contribution. En dehors d'affirmer le potentiel de capitaliser sur le potentiel d'absorption des émissions des autres pays, il est difficile d'aller plus loin dans l'analyse de cette contribution.

Les graphes de l'INDC du Gabon montrent une chute dramatique des émissions entre 2004 et 2005 par environ moitié, qui n'est pas expliquée (en 2012 le pays est resté 10% en-dessous des émissions de 2000, avec une tendance à croître). Avec une croissance maîtrisée prévue, les émissions en 2025 devraient rattraper le niveau des émissions précédant la chute.

A 4.6 - Le dialogue de Carthagène.

Le « Dialogue de Carthagène pour l'action progressive », ou plus brièvement le « dialogue de Carthagène », réunit ses 42 membres dans un espace informel qui milite pour un régime ambitieux, global et juridiquement contraignant dans le cadre de la CCNUCC¹³¹. Les pays représentants viennent de l'Amérique latine, l'Europe, l'Océanie, l'Asie du Sud-est et l'Afrique¹³².

A 4.6.1 – L'importance du groupe : un forum entre les pays Annexe I et les pays vulnérables.

La fracture croissante entre les positionnements des pays¹³³ donne à ce groupe une importance essentielle. Pour faire avancer la discussion climatique - car il réunit les représentants des deux extrémités de démarche omniprésents dans les négociations climatiques actuelles : c'est-à-dire les pays Annexe I et les pays notamment vulnérables, dans un cadre progressiste. C'est le groupe vital pour rapprocher les positions divergentes, car les pays sont sensibles aux arguments climatiques et ouverts à intégrer ses partenaires.

Les parties européennes ont été déjà traitées dans la partie de l'UE, et le seul pays de ce groupe ayant soumis son INDC avec un délai suffisant pour permettre son analyse dans le

¹³¹ IISD, Conférence des NU de Cancun sur les changements climatiques.

¹³² SINGH (2010).

¹³³ CASTRO, et al, P 1.

cadre de ce mémoire, est le Mexique. Ceci illustrera le positionnement d'un pays intermédiaire.

A 4.6.1 – L'exemple d'un INDC intermédiaire : le Mexique.

L'INDC du Mexique (soumis le 28 mars 2015) prévoit notamment une réduction inconditionnelle de 22% de ses émissions de gaz à effet de serre et de 51% de ces émissions de carbone noir (*black carbon*) en 2030 par rapport à un scénario « fil de l'eau » (*business-as-usual*, BAU). Cet engagement implique un pic net des émissions à partir de 2026. Entre 1990 et 2012, le Mexique a connu une croissance de 50,8% des émissions¹³⁴. Avec une croissance économique plus forte que la croissance des émissions envisagée, l'intensité des émissions par unité de PIB doit être réduite d'environ 40% de 2013 à 2030. Néanmoins, les émissions nettes vont croître d'ici à 2030 (en TgCO₂e et LULUCF inclus : 712 en 2012, 906 en 2020, 1013 en 2025 et 1110 en 2030).

Il est également prévu un relèvement de l'objectif fixé jusqu'à -36% pour les émissions de gaz à effet de serre et -70% pour le « carbone suie » si plusieurs conditions sont respectées, notamment le soutien financier international. Il s'agit d'une contribution à l'échelle de l'économie, qui inclut la LULUCF sans préciser la comptabilité retenue, et qui confirme l'objectif de long terme à 2050 adopté en 2012.

L'INDC du Mexique est une contribution intermédiaire exemplaire de négociations. Il affiche une analyse réaliste d'évolution de ses émissions. Il fixe des engagements inconditionnels, et en plus propose une ambition supplémentaire au cas où l'organisation de la gestion des émissions démarrerait à pleine puissance.

Les idées clés de l'INDC du Mexique :

« Le Mexique est engagé à réduire, de manière inconditionnelle, de 25% ses émissions de GES et des polluants climatiques de courte durée (en-dessous le scénario BAU) pour l'année 2030. Cet engagement implique une réduction de 22% des émissions de GES et une réduction de 51% de carbone noir.

L'intensité des émissions par unité de PIB va réduire d'environ 40% de 2013 à 2030.

L'engagement de réduction de 25% exprimée ci-dessus pourrait augmenter jusqu'à 40% sous réserve d'un accord mondial abordant des sujets importants y compris le prix international

¹³⁴ CCNUCC, Greenhouse Gas inventory Data : Detailed data by Party.

du carbone, ajustements à la frontière de carbone, la coopération technique, l'accès aux ressources financières à bas coûts et le transfert de technologie ».

B – Les solutions prévisibles

Les solutions qui se présentent doivent répondre aux attentes et aux aspirations exprimées. Les quatre parties du texte qui vont suivre, vont résumer les difficultés et les attentes des négociations précédentes pour permettre la présentation de scénarios.

B 1 – La complexité des dynamiques.

Les contextes en matière économique, industrielle et sociale diffèrent selon les pays. Les différentes circonstances économiques, industrielles et sociales s'affichent parmi les pays. Pour que l'accord puisse être adopté d'une manière consensuelle, il devra introduire une différenciation dans l'accord. Au moment de la rédaction de ce mémoire, et selon l'équipe interministérielle de négociation, **il semble que l'accord qui pourrait être adopté en décembre 2015, n'affichera probablement pas un bilan des engagements concrets des pays en matière de réduction des émissions de GES.**

B 1.1 – Les pièges économiques.

Les pays affichent des taux de croissance extrêmement variés. Certains pays avancent plus vite en matière de croissance économique ou d'adhésion politique aux groupes internationaux que les autres. La croissance traditionnelle nécessite l'alimentation par l'énergie, souvent à base d'énergies fossiles. Les pays développés sont arrivés à la prospérité économique actuelle par cette voie, et les pays en développement sont séduits par l'idéal d'une croissance rapide fondée sur une base de technologies maîtrisées.

La portée de l'accord, non seulement géographique mais également sectorielle, figure parmi les enjeux économiques ayant des répercussions nationales. L'exclusion des secteurs du transport maritime et aérien reste un sujet difficile. L'UE avait décidé d'inclure l'aviation dans son Système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE), mais pendant son mandat de 2009 à 2014 la Commission européenne était confrontée à des réticences en essayant de négocier son application aux compagnies aériennes des pays tiers. Il est peu probable que ce sujet **soit traité dans le nouvel accord.**

L'inclusion du secteur forestier porte moins à controverse. Le mécanisme REDD déjà en place avec le soutien des pays contributeurs financiers, aide les pays en voie de développement à profiter de l'aide de la CCNUCC. L'autre volet forestier, la LULUCF, restera probablement un sujet à aborder ultérieurement, comme l'un de précurseurs possibles pour la création du marché de carbone.

Un écart de la création de la richesse parmi les pays en développement nous permet de parler du changement des dynamiques de l'aide au développement. La situation actuelle ne se limite pas à un soutien du Nord vers le Sud, il y a en effet des nouvelles Parties qui méritent de rejoindre le cercle des contributeurs avec l'aide à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques.

La conférence doit assurer à toutes les parties, que l'accord commun favorise la croissance et la création d'emplois. Diminuer les émissions doit paraître réaliste et permettre au même temps des opportunités économiques pour tous les pays et entreprises.

B 1.2 – Les pièges politiques et juridiques.

Le système bipolaire du protocole de Kyoto, qui avait discriminé les pays entre eux, a laissé la plupart des nations de côté. Le futur texte doit élargir la portée de l'accord et offrir des motivations pour tous, y compris ceux qui n'ont pas l'habitude de partager le dispositif de changement climatique des pays de l'Annexe I.

Certains pays et régions ont mis en place des régimes de marchés de carbone unilatéraux (l'UE, quelques états des États-Unis, l'Australie¹³⁵)

Comme dans le volet économique, il faut également offrir **une perspective différenciée pour motiver la diminution des émissions et prendre en compte l'hétérogénéité de l'ensemble.** Avant la COP21, par exemple, le sommet G7 des 7 et 8 juin et le sommet G20 des 15 et 16 novembre, font partie des discussions dirigeantes.

B 1.3 – Les pièges écologiques du changement climatique.

¹³⁵ IETA, A case study guide to emission trading.

La dimension des discussions climatiques onusiennes en passe de devenir la plus importante est l'équité, appuyée sur la vulnérabilité aux changements climatiques, introduit par le GIEC en 2001¹³⁶. Selon les recherches les plus récentes du GIEC¹³⁷, la vulnérabilité peut entraîner des risques de : recul des glaces, élévation du niveau de la mer, diminution de capacité des puits de carbone (les forêts et les océans) à absorber le carbone, sécheresses et inondations, déforestation, déséquilibres des écosystèmes, difficultés d'approvisionnement en eau et en la nourriture ; qui vont conduire à 250 millions déplacés climatiques d'ici à 2050 selon le haut-commissaire adjoint de l'ONU pour les réfugiés, M. Antonio Guterres¹³⁸. Le plus grand risque étant l'échec d'objectif onusien d'élimination de pauvreté et de la faim¹³⁹.

Le sujet n'est pas nouveau, mais il reste beaucoup de travail à fournir pour le clarifier. Afin d'avancer dans la compréhension de la manière dont les pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques touchent les pays en développement particulièrement vulnérables¹⁴⁰, à la COP20 à Lima, le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et aux préjudices liés aux incidences des changements climatiques avait été chargé de travailler sur neuf domaines d'action. Un plan de travail quinquennal doit être présenté à la COP22, principalement sur la compréhension et la gestion globale des risques de courte et longue durée et sur l'aide aux mécanismes financiers dans les autres domaines, à travers de la diffusion d'informations relatives aux dispositifs financiers disponibles.

Mandaté par l'Assemblée générale de l'ONU, le comité préparatoire pour la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe avait discuté le Cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015. Afin de réduire les pertes induites par les catastrophes il convient d'empêcher :

« des facteurs qui font peser un risque de catastrophe et la réduction des risques existants au moyen de mesures économiques, sociales, culturelles et environnementales qui

¹³⁶ GIEC, 2001.

¹³⁷ GIEC, 2014.

¹³⁸ GUTERRES, discours à Genève, le 28 septembre 2009.

¹³⁹ Euractiv, Twelve goals to eradicate poverty.

¹⁴⁰ CCNUCC, Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie.

apportent des solutions à l'exposition et à la vulnérabilité, renforçant ainsi la résilience. »¹⁴¹

Un pays tel que la France, aux paysages et à la géographie divers, est exposé à plusieurs risques climatiques, et comprend bien la gravité de la situation. Des liens sociaux et économiques aussi interconnectés est une source d'inquiétude, rendant l'ampleur des dommages potentiels difficile à évaluer. Pourtant, le réseau offre aussi des possibilités.

C – Le résultat possible : un accord contraignant mais différencié¹⁴², une base pour la relance climatique

La France déclare que tous les 195 pays, plus l'Union européenne, devront avoir le sentiment d'avoir co-écrit l'accord, pour contrer la dégradation des négociations climatiques depuis Copenhague¹⁴³. La France associe les ONG, le secteur privé, les collectivités territoriales¹⁴⁴, les chercheurs en plus des administrations et des politiciens. Une des principales leçons de la COP15 à Copenhague pour les organisateurs en France était d'inviter les Parties à s'engager suffisamment tôt et d'initier un processus décisionnel en profondeur et du « bas vers le haut ».

C 1 - L'initiative « de bas en haut ».

L'initiative organisationnelle demeure toujours du ressort de la France, mais l'accord ne sera pas possible sans les partenaires. La réalité politique évolue sans arrêt. La tradition onusienne de prise de décision de manière consensuelle nécessite une forme de souplesse. Mais, l'ambition du pays organisateur est un accord juridiquement contraignant.

Les INDC qui composent la fondation du travail préparatoire, correspondent bien à la vision d'autogestion. Suite à leur soumission, la COP21 pourrait proposer un cadre pour prendre en compte leurs ambitions et situations différentes. Pour assouplir les rigidités des axes de négociation, il fallait découpler la croissance économique et les émissions et catégoriser la totalité des pays sur une échelle limitée (comme les « déviations substantielles de la ligne de

¹⁴¹ ONU, Cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015.

¹⁴² Euractiv, COP 21 : petit manuel de gouvernance et de géopolitique du climat.

¹⁴³ BONNELLE, P 21-23

¹⁴⁴ MAEDI, Déclaration des Maires européens pour le climat.

référence », proposées par le GIEC dans son quatrième rapport d'évaluation¹⁴⁵). Chaque niveau proposerait des droits et obligations différenciés. Ensuite, pour permettre au cadre d'évoluer, principalement sur l'initiative des pays, il sera raisonnable de les laisser monter sur l'échelle de classification, sans leur laisser la possibilité de diminuer leur engagement ultérieurement.

C 2 – Un socle commun évolutif.

Pour revitaliser l'alliance en faveur du climat, il faut prendre en compte la perspective du long terme, car les inerties combinées du système d'écologique et des systèmes économiques-politiques rendent peu probable une résolution du problème à court ou moyen terme¹⁴⁶. Il sera important d'opérationnaliser l'accord avec un régime de mesure, de rapportage et de vérification (MRV) clair et de renforcer le rôle du Secrétariat de la CCNUCC. Selon le MAEDI, les règles juridiquement contraignantes de MRV sont le cœur politique de l'accord¹⁴⁷. La LULUCF reste également une question importante pour l'équité entre les pays, car elle pénalise les pays agricoles avec un secteur forestier qui se réduit, et permet des transferts de quotas aux pays émetteurs.

Rendre les pays comptables pour leurs émissions à travers la surveillance du Secrétariat de la CCNUCC sera vital pour mettre en œuvre les mesures et pour analyser leur efficacité. La transparence sur ce volet va probablement propulser les discussions dans la longue durée, garantir une visibilité aux investisseurs et aider à créer un marché croissant de carbone. C'est ici que le Groupe des vingt (le G20, 90% du PIB mondial et 80% du commerce mondial¹⁴⁸) ont une responsabilité importante.

Le prix du carbone, avec la réglementation environnementale, reste l'une des principales incertitudes de l'avenir climatique. Selon les arguments présentés ci-dessus, l'aspect de la fiscalité à travers le prix du carbone joue un rôle important pour les pays sur 4 axes. Pour les pays développés grands émetteurs il s'agit d'une manière d'amortir **leur débit de changements structurels**. Pour les pays en développement, la transition climatique doit être rentable et conciliée avec leurs attentes de croissance. Pour les pays les plus efficaces en matière de réduction des émissions, c'est une question de financement des **nouvelles**

¹⁴⁵ GIEC 2007.

¹⁴⁶ AYKUT, Gouverner le climat ? P 11

¹⁴⁷ MAEDI. Paris 2015 / COP21.

technologies, la création de marchés pour ces technologies, et dont l'objectif est la baisse du prix de leurs produits. Enfin, les pays potentiellement influencés par les résultats négatifs du changement climatique vont s'intéresser au financement **d'atténuation**, tandis que les pays déjà soumis aux difficultés invoqueront les finances pour **l'adaptation**.

C 3 – La dynamique de l'accord.

L'intérêt structurel est d'associer les aspects politiques, sociétaux, économiques et financiers du développement pour permettre une croissance économique sans ralentissement, et des réformes structurelles pour arriver à une société bas carbone, voire neutre en carbone d'ici la fin du siècle. Il faut ainsi une concertation en faveur de la poursuite d'un objectif commun.

L'un des principes fondamentaux de la CCNUC est celui de la « responsabilité commune mais différenciée » (Protocole de Kyoto, Article 10)¹⁴⁹ qui souligne la prise en compte des circonstances individuelles des pays. Le terme couramment employé par la Banque mondiale en 2009¹⁵⁰ « d'architecture polycentrique » s'applique à la situation d'atteindre le but de protection du climat par la somme des actions nationales.

Les pays membres de la CCNUCC doivent tous trouver une partie du texte qui leur ressemble (l'importance d'adresser les solutions au niveau des groupes), et aucun pays ne doit ressentir ses intérêts vitaux menacés. L'objectif sera de pouvoir dire à la fin des négociations que toutes les parties peuvent trouver quelque chose qui leur convient dans le résultat final, et qu'ils sont prêts à accepter le reste.

C 4 – Le résultat.

Il est probable que le résultat final résidera en un accord qui se basera sur les situations particulières des pays et proposera une catégorisation des pays par leur niveau de contribution prévue en matière de diminution des émissions de GES, qui pourront être révisés en fonction de l'évolution de la situation.

¹⁴⁸ Banque de France, Historique du G20.

¹⁴⁹ CCNUCC, Kyoto Protocol.

¹⁵⁰ OSTROM, *A Polycentric Approach for Coping with Climate Change*.

Conclusion

Le discours a évolué au cours des décennies. Centrées au début sur l'impact des activités humaines sur la nature, ils s'intéressent de plus en plus aux conséquences sur le bien-être humain et sur la qualité de vie dans des pays qui se distinguent par une différence de vulnérabilité et leur aptitude à s'adapter aux résultats des changements climatiques.

Les dernières années ont mis en exergue la lassitude des nations à traiter le sujet du changement climatique. Le système du protocole de Kyoto ne représentait plus la réalité mondiale et n'était pas conciliable avec les dynamiques des pays et leurs prévisions de développement. Il est à présent opportun de relancer la discussion en reprenant les bases de l'accord.

Lors de ce mémoire, la réussite de la COP21 est envisagée à deux niveaux majeurs : l'opinion publique et l'engagement des partenaires. Les autres aspects, comme les éléments de l'organisation logistique et de la sécurité, sont laissés de côté en raison des limites du travail prescrit.

L'opinion publique

Le travail effectué met en valeur le rôle de la France comme le pays organisateur de la Conférence – facilitateur ambitieux, mais qui se veut impartial. La marque « Paris Climat 2015 » avec des initiatives de la société civile, ajoute de la visibilité au travail diplomatique et aux contenu des médias. La sensibilisation sur toutes les échelles sociétales qui peuvent être impactées par le dérèglement climatique est clairement une priorité de la préparation. La montée des initiatives du « bas vers le haut » dans la hiérarchie de la prise de décision politique est incorporée dans le cadre des solutions de la Conférence.

L'engagement des partenaires

La préparation en avance des partenaires clés est fortement liée à la relance des discussions. La procédure de soumission des INDC aidera à la clarification des enjeux nationaux pour permettre, ensuite, de travailler ensemble sur les points les plus importants afin d'aboutir à un accord qui intègre d'une façon satisfaisante les intérêts de tous les États. Il faut notamment surmonter les oppositions entre les États et les groupes qu'ils représentent.

La France fournit une écoute active sur les questions principales que sont :

- l'équité de partage des responsabilités,
- le financement de la transition, la disponibilité des technologies et l'aide aux sociétés vulnérables,
- la transparence de la comptabilisation (la MRV et la LULUCF) et la confiance des investisseurs,
- des solutions collaboratives interétatiques et entre les différents secteurs,
- la forme juridique contraignante de l'accord.

Le fatalisme environnementaliste et l'expertise scientifique ne suffiront pas ici, il convient de synthétiser les réponses possibles. Une action concrète nécessite des décisions peu abstraites. Une « repolitisation » du sujet est requise, avec les enjeux au niveau national et une prise d'action nationale et régionale, pour faire face aux défis à l'échelle globale.

Ceux qui pensent qu'une transition globale vers une société de bas carbone n'aura pas nécessairement lieu en décembre, n'auront probablement pas complètement tort. L'analyse des premiers INDC signale que les engagements publiés ne suffiront pas pour limiter l'augmentation de la température moyenne en-dessous de + 2 degrés par rapport à celle de l'ère pré-industrielle, selon le modèle du GIEC.

Les changements économiques et sociétaux structurels nécessaires pour atteindre la globalité des objectifs de l'agenda climatique sont inertes et ont besoin de temps. Mais, afin de les atteindre, il faut commencer par la volonté de changer la situation actuelle. Converger vers un objectif final commun par des efforts individuels qui respectent la souveraineté des États et évoquent la participation de la société civile, va construire la pierre angulaire du plan de la Conférence de Paris en 2015, d'un monde plus durable.

Les abréviations et acronymes

ARRA –	l’ <i>American Recovery and Reinvestment Act</i>
BAU –	le scénario « fil de l’eau » (<i>business-as-usual</i>)
CFC –	les chlorofluorocarbones
CGLU –	les Cités et Gouvernements Locaux Unis
COP21 –	la 21 ^{ème} Conférence des Parties des Parties à la Convention sur le climat
CCNUC –	la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CO2 –	le dioxyde de carbone
CNAZ –	le groupe de quatre pays : Canada, Australie et Nouvelle Zélande
CH4 –	le méthane
ESSEC –	l’École supérieure des sciences économiques et commerciales
G20 –	le Groupe des vingt pays les plus puissants économiques
GES –	le gaz à effet de serre
GIEC –	le Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat
HCF –	les hydrofluorocarbones
IDDDRI –	l’Institut du développement durable et des relations internationales
INDC –	les contributions nationales volontaires (<i>intended nationally determined contributions</i>)
LULUCF –	la comptabilisation de forêts et les paysages agricoles, également connues sous l’acronyme UTCATF
MINAGRI –	le Ministère de l’agriculture, de l’agroalimentaire et de la forêt
MEDDE –	le Ministère de l’écologie, du développement durable et de l’énergie
MINEFI –	le Ministère de l’économie et des finances
MAEDI –	le Ministère des étrangères et du développement international (MAEDI)
MRV –	le système de mesure, de notification et de vérification (<i>measuring, reporting and verification</i>)
NO2 –	dioxyde d’azote
OMM –	l’Organisation météorologique mondiale
OMC –	l’Organisation mondiale du commerce
OMD –	les Objectifs du Millénaire pour le Développement de l’ONU
ONU –	les Nations Unies
PIB –	le produit intérieur brut
PNUE –	la Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE)
REDD –	les « Ressources pour le développement durable »
RIO+20 –	le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 2012
SAEE –	Service d’action extérieure européen
SCEQE –	le Système communautaire d’échange de quotas d’émission
UE –	l’Union européenne

Les groupes négociation de la CCNUCC

ACP –	Groupe des états d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
ALBA –	<i>Alianza Bolivariana para los Pueblos de Nuestra América</i> , Alliance bolivarienne pour les peuples de Notre Amérique
AILAC –	<i>Asociación Independiente de Latinoamérica y el Caribe</i> , Association indépendante de l’Amérique latine et les Caraïbes
AOSIS –	<i>Alliance of Small Island States</i> , l’alliance des petits États insulaires
BASIC –	le groupe de quatre États membres : le Brésil, l’Afrique du Sud, l’Inde et la Chine
CACAM –	<i>Central Asia, Caucasus and Moldavia</i> , un groupe de l’Asie centrale, du Caucase et de Moldavie

- CfRN – *Coalition of Rainforest Nations*, Les états du coalition des forêts pluviales
LMDC – *Like Minded Group of Developing Countries*, l'Union des Pays en Développement
OPEP – l'Organisation des Pays Exportateurs du Pétrole
PMA – Les Pays Moins Avancés
SICA – *Sistema de la Integración Centroamericana*, Système d'intégration d'Amérique centrale

Bibliographie

Les ouvrages et rapports

Agence internationale de l'énergie (AIE). World Energy Outlook 2014. Paris : OCDE/IEA, 2014.

AOUN Marie-Claire, CAMPANER Nadia, CHEVALIER Jean-Marie, et al. *Les nouveaux défis de l'énergie : climat, économie, géopolitique*. Paris : Economica, 2011.

AYKUT Stefan C., DAHAN Amy. *Gouverner le climat ? : vingt ans de négociations internationales*. Paris : Presses de Sciences-Po, 2015.

BETZOLD Carola, ZEILER Florian. *AOSIS in the UNFCCC negotiations: from unity to fragmentation?* Center for Comparative and International Studies (CIS), University of Zurich, Working Paper Nr. 72, 2011.

BONNELLE Denis. *Climat : la CoP21, c'est maintenant : le changement climatique, c'est maintenant que la France peut agir au niveau mondial : Paris 2015 : que le prochain sommet climat dépasse le face à face rituel Greenpeace - G20 !*. Lille : TheBookEdition.com, 2013.

CASTRO Paula, HÖRNLEIN Lena, MICHELOWA Katharina. *Path Dependence of Negotiation Structures in International Organizations: The Impact of Annex I Membership on Discussions within the UNFCCC*. Center for Comparative and International Studies (CIS), University of Zurich, Working Paper Nr. 67, 2011.

FRANSEN Taryn, GE Mengpin, DAMASSA Thomas. *The China-U.S. Climate Agreement: By the Numbers*. World Resources Institute, november 2014.

GREEN Fergus, STERN Nicholas. *China's « new normal » : structural change, better growth and peak emissions*. The Centre for Climate Change Economics and Policy (University of Leeds) and Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment (London School of Economics), Policy Brief June 2015.

Intergovernmental Panel on Climate Change (GIEC). *Climate Change : The IPCC scientific assessment*. Cambridge University Press, 1990.

Intergovernmental Panel on Climate Change (GIEC). *Climate Change 1995. IPCC Second Assessment*. WMO-UNEP, 1995.

Intergovernmental Panel on Climate Change (GIEC). *Climate Change 2001. IPCC Third Assessment. A Report of Working Group II*. WMO-UNEP, 2001.

Intergovernmental Panel on Climate Change (GIEC). *Climate Change 2007. IPCC Fourth Assessment Report*. WMO-UNEP, 2007.

Intergovernmental Panel on Climate Change (GIEC). *Climate Change 2014. Fifth Assessment Report*. WMO-UNEP, 2014.

JELLOUL Mahdi Ben, BERTUZZI Marine, BUBA Johanne, et al. *Les instruments économiques au service du climat*. Paris : La Documentation française - Centre d'analyse stratégique (CAS), 2012.

JENSEN Dennis, KELLY Jackie, VALE Danna, TOLLNER David. *We do not believe the evidence unequivocally supports the hypothesis of anthropogenic global warming (AGW)*. <http://www.galileomovement.com.au/docs/msp/dissenting-report.pdf>. Galileo movement. Consulté le 1 mai 2015.

MEADOWS Donella H, MEADOWS Dennis L, RENDERS Jorgen, BEHRENS William W III. *Limits to Growth*. The Club of Rome, 1972.

OSTROM Elinor. *A Polycentric Approach for Coping with Climate Change*. The World Bank, Development Economics. Policy Research Working Paper 5095, 2009.

SCHNECK Joshua. *NI Summary of COP15 Outcomes*. https://nicholasinstitute.duke.edu/sites/default/files/publications/ni_wp_09_06.pdf. Nicholas Institute for Environmental Policy Solutions, Working Paper 09-06, 2009.

Swiss Network for International Studies (SNIS). *Final Report 2009-2011 : Climate Change, Economic Growth, and Conflict*. Swiss Network for International Studies, 2010

THEVENET Florentin. *L'exploitation du gaz de schiste en France*. Editions L'Harmattan, 2014

WEILER Florian. *Preference Attainment: Why are some Countries more Successful in Negotiating the Earth's Climate?* Center for Comparative and International Studies, ETH Zürich, 2011

WEILER Florian, BEILER Stefanie. *Climate Change Negotiations, Negotiation Positions and Domestic Structures*. Center for Comparative and International Studies, ETH Zürich, 2010

Les documents officiels

Convention-cadre de l'Organisation des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). *Copenhagen Accord. Draft decision CP.15*. <http://unfccc.int/resource/docs/2009/cop15/eng/107.pdf>. Consulté le 21 mars 2015.

Convention-cadre de l'Organisation des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). *Lima call for climate action. Decision CP.20*. http://unfccc.int/files/meetings/lima_dec_2014/application/pdf/auv_cop20_lima_call_for_climate_action.pdf. Consulté le 21 mars 2015.

Convention-cadre de l'Organisation des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). *INDCs as communicated by Parties*. <http://www4.unfccc.int/submissions/indc/Submission%20Pages/submissions.aspx>. Consulté le 20 mai 2015.

Convention-cadre de l'Organisation des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Kyoto Protocol to the United Nations Framework Convention on Climate Change. <http://unfccc.int/resource/docs/convkp/kpeng.pdf>. Consulté le 21 avril 2015.

Convention-cadre de l'Organisation des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Lima – Paris Action Agenda. <http://fr.scribd.com/doc/252621563/LIMA-PARIS-ACTION-AGENDA>. Consulté le 21 mars 2015.

Convention-cadre de l'Organisation des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques. <http://unfccc.int/resource/docs/2014/sb/fre/04f.pdf>. Consulté le 21 mai 2015.

Convention-cadre de l'Organisation des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Report of the Conference of the Parties on its Third Session, held at Kyoto from 1 to 11 December 1997. Part two : Action taken by the conference of the Parties at its Third Session. <http://unfccc.int/resource/docs/cop3/07a01.pdf>. Consulté le 21 mars 2015.

Organisation des Nations Unies (ONU). Troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe. Cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015. <http://www.wcdrr.org/uploads/1419082.pdf>. Consulté le 21 mars 2015

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Secrétariat de l'ozone. La Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone. <http://www.unep.ch/ozone/pdfs/viennatext-fr.pdf>. Publié en novembre 2001. Consulté le 25 mars 2015. Publié en novembre 2001. Consulté le 25 mars 2015.

Programme des Nations Unies pour l'environnement, Secrétariat de l'ozone. Le Protocole de Montréal relatif aux des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. http://ozone.unep.org/new_site/fr/montreal_protocol.php. Consulté le 21 mars 2015.

Les bases de données

Commission européenne, Joint Research Centre EDGAR. GHG (CO₂, CH₄, N₂O, F-gases) emission time series 1990-2012 per region/country. <http://edgar.jrc.ec.europa.eu/overview.php?v=GHGts1990-2012&sort=des9>. Consulté le 3 avril 2015.

Convention-cadre de l'Organisation des Nations Unies sur les Changements Climatiques. GHG Data. GHG total excluding LULUCF. http://unfccc.int/ghg_data/ghg_data_unfccc/time_series_annex_i/items/3841.php. Consulté le 3 avril 2015.

Convention-cadre de l'Organisation des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). GHG Data. GHG total including LULUCF. http://unfccc.int/ghg_data/ghg_data_unfccc/time_series_annex_i/items/3842.php. Consulté le 3 avril 2015.

Convention-cadre de l'Organisation des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Greenhouse Gas inventory Data : Detailed data by Party. <http://unfccc.int/di/DetailedByParty.do>. Consulté le 20 avril 2015.

Germanwatch, KREFT Sönke, ECKSTEIN David. Global Climate Risk Index 2014. <https://germanwatch.org/en/download/8551.pdf>. Consulté le 18 avril 2015

International Monetary Fund (IMF). World Economic Outlook Database, April 2015. <http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2015/01/weodata/index.aspx>. Consulté le 18 avril 2015.

Organisation mondiale de la santé (OMS). Global Health Observatory (GHO) data. Urban population growth. http://www.who.int/gho/urban_health/situation_trends/urban_population_growth_text/en/#. Consulté le 18 mai 2015.

Organisation de Nations Unies (ONU), Department of Economic and Social Affairs. World Population Prospects, the 2012 revision. <http://esa.un.org/Wpp/Excel-Data/population.htm>. Consulté le 18 avril 2015.

United States Energy Information Administration (EIA). Country profile : Poland. <http://www.eia.gov/beta/international/country.cfm?iso=POL>. Consulté le 1 mai 2015.

University of Notre Dame (les États-Unis), ND-GAIN. Global Adaptation Index, Country rankings. <http://index.gain.org/ranking>. Consulté le 18 avril 2015.

Verisk Maplecroft. Climate Change and Environmental Risk Atlas. <http://maplecroft.com/themes/cc/>. Consulté le 18 avril 2015.

World Bank Database. CO2 emissions (metric tons per capita). <http://data.worldbank.org/indicator/EN.ATM.CO2E.PC>. Consulté le 21 mars 2015.

World Bank Database, International Development Association. IDA and India <http://www.worldbank.org/ida/country/india.html>. Consulté le 21 mai 2015.

World Health Organization (WHO). Global Health Observatory (GHO) data. http://www.who.int/gho/urban_health/situation_trends/urban_population_growth_text/en/#. Consulté le 23 mars 2015.

Les ressources et articles numériques

Agence internationale de l'énergie (AIE). FAQs : Natural Gas. <http://www.iea.org/aboutus/faqs/gas/>. Consulté le 3 avril 2015.

Banque de France. Historique du G20. <https://www.banque-france.fr/eurosysteme-et-international/questions-monetaires-internationales/g20/le-fonctionnement-du-g20/download.pdf>. Publié le 31 mai 2015. Consulté le 20 mai 2015.

BOJANOWSKI Axel. Feared migration hasn't happened: UN Embarrassed by Forecast on Climate Refugees. <http://www.spiegel.de/international/world/feared-migration-hasn-t-happened-un-embarrassed-by-forecast-on-climate-refugees-a-757713.html>. Spiegel. Publié le 18 avril 2011. Consulté le 3 mai 2015.

California State University. Virtual Courseware for Earth and Environmental Sciences. <http://sciencecourseware.com/eec/GlobalWarming/Tutorials/greenhousegases/>. Consulté le 21 mars 2015.

CHANDLER David L. Climate myths: CO₂ isn't the most important greenhouse gas. *New Scientist : Environment*. Publié le 16 mai 2007. Consulté le 21 mars 2015.

CHAUVET Audrey. Les températures de 2014, un signal d'alerte pour les climatologues. <http://www.20minutes.fr/planete/1520223-20150119-temperatures-2014-signal-alerte-climatologues>. Publié le 19 janvier 2015. Consulté le 18. avril 2015.

Commission nationale du débat public. Le débat citoyen planétaire (World Wide Views) sur le climat et l'énergie. <http://www.debatpublic.fr/debat-citoyen-planetaire-world-wide-views-climat-lenergie>. Consulté le 3 avril 2015.

Conseil de l'Union européenne. Conseil "Environnement", 06/03/2015. <http://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/env/2015/03/06/>. Consulté le 1 mai 2015.

Convention-cadre de l'Organisation des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). A brief overview of the decisions. <http://unfccc.int/documentation/decisions/items/2964.php>. Consulté le 21 mars 2015.

Convention-cadre de l'Organisation des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Copenhagen Climate Change Conference – December 2009. http://unfccc.int/meetings/copenhagen_dec_2009/meeting/6295.php. Consulté le 21 mars 2015.

Convention-cadre de l'Organisation des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Party groupings. http://unfccc.int/parties_and_observers/parties/negotiating_groups/items/2714.php. Consulté le 3 mai 2015.

Convention-cadre de l'Organisation des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Who's who : Groupings and actors. http://unfccc.int/essential_background/convention/items/6343.php. Consulté le 21 mars 2015.

COP21 Make It Work. Paris Climat 2015 : Make It Work. <http://www.cop21makeitwork.com/>. Consulté le 18 mai 2015.

DOYLE Alister. IKEA pledges 1 billion euros to help slow climate change. <http://www.reuters.com/article/2015/06/04/us-ikea-climatechange-idUSKBN0OK0NN20150604>. Consulté le 6 juin 2015.

Environment Canada. Canada's Withdrawal from the Kyoto Protocol. <http://www.ec.gc.ca/Publications/default.asp?lang=En&n=EE4F06AE-1&xml=EE4F06AE-13EF-453B-B633-FCB3BAECEB4F&offset=3&toc=show>. Consulté le 16 mai 2015.

Environmental and Energy Study Institute (EESI). Timeline of Major UN Climate Negotiations. <http://www.eesi.org/policy/international>. Consulté le 21 mars 2015.

Euractiv. COP 21 : petit manuel de gouvernance et de géopolitique du climat. <http://www.euractiv.fr/sections/climat-environnement/cop-21-petit-manuel-de-gouvernance-et-de-geopolitique-du-climat-312189>. Publié le 18 février 2015. Consulté le 18 mars 2015.

Euractiv. Europe quietly shelves forestry debate ahead of Paris Climate talks. <http://www.euractiv.com/sections/climate-environment/europe-quietly-shelves-forestry-debate-ahead-paris-climate-talks-314486>. Publié le 12 mai 2015. Consulté le 12 mai 2015.

Euractiv. Galop d'essai pour la COP21 à Paris cette semaine. <http://www.euractiv.fr/sections/climat-environnement/galop-dessai-pour-la-cop21-paris-cette-semaine-314258>. Publié le 4 mai 2015. Consulté le 7 mai 2015.

Euractiv. Twelve goals to eradicate poverty. <http://www.euractiv.com/sections/development-policy/twelve-goals-eradicate-poverty-309645>. Mis à jour le 5 décembre 2014. Consulté le 1 mai 2015.

FERDMAN Roberto A., KUO Lily. Brazil has the world's weirdest carbon footprint. <http://qz.com/144995/brazil-has-the-worlds-weirdest-carbon-footprint/>. Publié le 8 novembre 2014. Consulté le 22 mai 2015.

France Diplomatie. Infographie : chronologie des négociations climat depuis 1988. <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/climat/les-negociations-internationales/article/infographie-chronologie-des>. Consulté le 21 mars 2015.

GRAY, Louise. Cancun meeting reaches climate change agreement. <http://www.telegraph.co.uk/news/earth/environment/climatechange/8196074/Cancun-meeting-reaches-climate-change-agreement.html>. The Telegraph. Publié le 11 décembre 2010. Consulté le 21 mars 2015.

HANNE Isabelle. Conférence de Paris : climat, année Zero. http://www.liberation.fr/monde/2015/04/03/conference-de-paris-climat-annee-zero_1233591. Liberation. Publié le 3 avril 2015. Consulté le 18 avril 2015.

HARMAN Greg. Has the great climate change migration already begun? <http://www.theguardian.com/vital-signs/2014/sep/15/climate-change-refugees-un-storms-natural-disasters-sea-levels-environment>. Publié le 15 septembre 2015. Consulté le 18 mai 2015.

International Emissions Trading Association (IETA). The World's Carbon Markets : A case study guide to emission trading. <http://www.ieta.org/worldscarbonmarkets>. Consulté le 20 mai 2015.

International Institute for Sustainable Development (IISD). Conférence des NU de Cancun sur les changements climatiques. Volume 12, Number 487. <http://www.iisd.ca/vol12/enb12487f.html>. Consulté le 19 mai 2015.

La documentation française. *Le changement climatique : la chronologie*. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/changement-climatique/chronologie.shtml>. Consulté le 21 mars 2015.

Ministère des Affaires étrangères et du développement international (MAEDI). Climat. <http://www.diplomatie.gouv.fr/en/french-foreign-policy-1/climate-7436/>. Consulté le 23 avril 2015.

Ministère des Affaires étrangères et du développement international (MAEDI). Débat « planétaire » sur la COP21 (6 juin 2015). <http://www.ambafrance-bo.org/Debat-planetaire-sur-la-COP21-6>. Consulté le 3 avril 2015.

Ministère des Affaires étrangères et du développement international (MAEDI). Déclaration des Maires européens pour le Climat - « En route vers la COP 21 » (26 mars 2015). <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/climat/paris-2015-cop21/actualites-et-evenements-lies-a/article/declaration-des-maires-europeens>. Consulté le 27 mars 2015.

Ministère des Affaires étrangères et du développement international (MAEDI). Paris 2015 / COP21. <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/climat/conference-paris-climat-2015-cop21/>. Consulté le 23 mars 2015.

Ministère des Affaires étrangères et du développement international (MAEDI). Paris Climat 2015 (COP21 / CMP 11). Guide d'informations pour la société civile. http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_d_informations_-_societe_civile_v3-3.pdf. Consulté le 3 avril 2015.

NOTARAS Mark. Does climate change cause conflict ? <http://ourworld.unu.edu/en/does-climate-change-cause-conflict>. United Nations University. Publié le 27 novembre 2009. Consulté le 23 mai 2015.

Organisation des Nations Unies (ONU). Objectif 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim. <https://www.un.org/fr/millenniumgoals/poverty.shtml>. Consulté le 18 avril 2015.

Organisation des Nations Unies (ONU). Towards a climate agreement. <http://www.un.org/climatechange/towards-a-climate-agreement/>. Consulté le 21 mars 2015.

POUCHARD Alexandre. Émissions de CO₂ : ce que pèsent les Etats-Unis et la Chine. http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/11/12/emissions-de-co2-ce-que-pesent-les-etats-unis-et-la-chine_4522551_4355770.html. Le Monde. Publié le 27 novembre 2014. Consulté le 9 mai 2015.

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Climate migration will not wait for scientific certainty on global warming. <http://www.unep.org/Documents.Multilingual/Default.asp?DocumentID=2641&ArticleID=8731&l=en>. Publié le 11 mai 2011. Consulté le 18 mai 2015

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). UN Says Global Carbon Neutrality Should be Reached by Second Half of Century, Demonstrates Pathways to Stay Under 2°C Limit. <http://www.unep.org/newscentre/default.aspx?DocumentID=2812&ArticleID=11082>. Publié le 19 novembre 2014. Consulté le 19 avril 2015.

Réseau Action Climat France (RACF). Annonce de la contribution de l'UE pour la COP21. <http://www.rac-f.org/Annonce-de-la-contribution-de-l>. Publié le 6 mars 2015. Consulté le 23 MARS 2015.

Service européen pour l'action extérieure (SEAE). La politique extérieure de l'UE et le changement climatique. http://eeas.europa.eu/climate_change/index_fr.htm. Consulté le 1 mai 2015.

SINGH Kartikeya. Cartagena dialogue provides breath of fresh air. <http://environment.yale.edu/blog/2010/07/cartagena-dialogue-provides-breath-of-fresh-air/>. Yale. Publié le 29 juin 2010. Consulté le 1 mai 2015.

Solutions COP21. Dispositif. <http://www.solutionscop21.org/dispositif/>. Consulté le 21 mars 2015.

THOMPSON Elvia H., RAMANUJAN Krishna. *Satellite Finds Warming Relative to Humidity. Release : N04-090*. NASA. Publié le 15 mars 2004. Consulté le 21 mars 2015.

Towards Recognition. Who are environmental migrants ? <http://www.towardsrecognition.org/who-are-environmental-migrants/>. Consulté le 1 mai 2015.

Transition Europe. COP21 Premières négociations ont commencé à Genève. <http://www.transition-europe.eu/fr/news/cop21-les-premieres-negociations-ont-commence-geneve>. Publié le 9 février 2015. Consulté le 3 avril 2015.

UN'ESSEC. SimuNation : Multilateral Negotiation Summit. <http://www.unessec.org/simulation--les-grandes-lignes.html>. Consulté le 26 mars 2015.

UN-REDD Programme. About. <http://www.un-redd.org/AboutUN-REDDProgramme/tabid/102613/Default.aspx>. Consulté le 1 mai 2015.

WALSH Bryan. Why India is playing hard to get on climate change. http://content.time.com/time/specials/packages/article/0,28804,1929071_1929070_1936360,00.html. Publié le 6 septembre 2009. Consulté le 18 mai 2015.

World Wide Views. Climate and Energy : Results. <http://climateandenergy.wvviews.org/results/>. Consulté le 8 juin 2015.

Les discours

FABIUS Laurent. *Quel leadership pour la France – COP21*. Allocution de M. Laurent Fabius, ministre des affaires étrangères et du développement international, président de la COP21, pour ouvrir la conférence à l'Assemblée nationale. <http://www.touteurope.eu/actualite/cop21-quel-leadership-pour-la-france-les-debats.html>. Paris, le 13 avril 2015.

FABIUS Laurent. Dérèglement climatique - Allocution de M. Laurent Fabius, ministre des affaires étrangères et du développement international, président de la COP21, lors de la conférence internationale « Progressistes pour le Climat » de la Fondation Jean Jaurès. <http://www.ambafrance-il.org/Dereglement-climatique-Allocution>. Paris, le 10 avril 2015.

GUTERRES Antonio. United Nations High Commissioner for Refugees, at the 60th Session of the Executive Committee of the High Commissioner's Programme (ExCom). Genève, le 28 septembre 2009.

Annexe I - Les tableaux TOP 10 des pays

Tableau 1 – Les plus grandes économies du monde (par rapport au PIB mondial)

PIB	2014
	Pourcentage
EU 28	17,167
China	16,324
United States	16,14
India	6,835
Japan	4,402
Germany	3,448
Russia	3,303
Brazil	3,024
Indonesia	2,48
France	2,391
United Kingdom	2,362
World Total	100

Source : International Monetary Fund, World Economic Outlook Database, April 2015.

Tableau 2 – Les plus grands émetteurs de GES du monde

GES	2012
	CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O, F-gases; Giga grams CO ₂ eq
China	12454710,61
United States	6343840,51
EU 28	4680718,59
India	3002894,93
Brazil	2989417,96
Russian Federation	2803398,49
Japan	1478858,88
International transport	1192859,39
Canada	1027063,85
Germany	951716,71
Congo, the Democratic Republic of the	802271,3
Indonesia	780550,76
World Total	53526302,83

Source : Commission européenne, EDGAR.

Tableau 3 – Top 10 des pays par nombre d’habitants

Population	2010
	Habitants (en milliers)
China	1 359 821
India	1 205 625
EU 28	505 200
United States of America	312 247
Indonesia	240 676
Brazil	195 210
Pakistan	173 149
Nigeria	159 708
Bangladesh	151 125
Russian Federation	143 618
Japan	127 353
World total	6 916 183

Source : ONU, World Population Prospects, 2012

Annexe II - La nomenclature complète des groupes de négociation de la CCNUCC

L'Union européenne

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

L'Environmental integrity group

Mexique, Liechtenstein, Monaco, République de Corée, Suisse.

Le groupe de «l'Ombrelle»

Australie, Canada, Islande, Japon, Nouvelle Zélande, Norvège, Ukraine, États-Unis.

Le groupe de Carthagène

Antigua-et-Barbuda, Australie, Bangladesh, Belgique, Colombie, Costa Rica, Éthiopie, France, Allemagne, Ghana, Indonésie, Malawi, Maldives, Iles Marshall, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pérou, Samoa, l'Espagne, Tanzanie, Thaïlande, Timor-Leste, Uruguay, Royaume-Uni, Commission européenne.

L'AILAC

Chili, Colombie, Costa Rica, Guatemala, Panama, Peru.

BASIC

Brésil, Chine, Inde, Afrique du Sud.

L'OPEP

Arabie saoudite, Iran, Iraq, Koweït, Qatar, Libye, Émirats arabes unis, l'Algérie.

L'ALBA

Antigua-et-Barbuda, Bolivie, Cuba, Dominique, Équateur, Grenade, Nicaragua, Sainte-Lucie, Saint-Christophe-et-Niévès, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Venezuela.

Le groupe des états d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)

Angola, Antigua et Barbuda, Belize, Cap Vert, Comores, Bahamas, Barbade, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, Congo (Brazzaville), Congo (Kinshasa), Iles Cook, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, République Dominicaine, Dominique, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, République de Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Équatoriale, Guyane, Haïti, Jamaïque, Kenya, Kiribati, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Iles Marshall, Maurice, Mauritanie, Micronésie, Mozambique, Namibie, Nauru, Niger, Nigeria, Niue, Ouganda, Palau, Papouasie Nouvelle Guinée, Rwanda, Saint Christophe et Nevis, Saint Vincent et Grenadines, Sainte Lucie, Iles Salomon, Samoa, Sao Tome et Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Suriname, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Timor Leste, Togo, Tonga, Trinité et Tobago, Tuvalu, Vanuatu, Zambie, Zimbabwe.

Les états du coalition des forêts pluviales et Système d'intégration d'Amérique centrale

Argentine, Chile, Malaysia, l'Indonésie, Pakistan, Paraguay, Thaïlande, Uruguay, Vietnam, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Panama.

Le REDD+

Argentine, Belize, Bolivie, État plurinational de Bhoutan, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, République centrafricaine, Chili, Colombie, Congo, République démocratique du Congo, République du Costa Rica, Côte d'Ivoire, République dominicaine, El Salvador, Éthiopie, Fidji, Gabon, Ghana, Guatemala, Guyana, Honduras, Indonésie, Kenya, République démocratique, le Libéria, Madagascar, Mexique, Mozambique, Népal, Nicaragua, Nigéria, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Soudan, Suriname, Tanzanie, Thaïlande, Togo, Ouganda, Uruguay, Vanuatu, Vietnam.

L'Asie Centrale, Caucase et Moldavie (CACAM)

Albanie, Arménie, Géorgie, Kazakhstan, République de Moldavie, Ouzbékistan.

Les autres pays G77

Bahreïn, Bosnie et Herzégovine, Brunei Darussalam, *la Colombie*, République populaire démocratique de Corée, la Jordanie, Lebanon, Mongolie, Oman, *Pérou*, Philippines, Sri Lanka, Syrie.

Les autres pays non-Annexe I

Azerbaïdjan, Belarus, Macédoine, Israël, Kirghizstan, Monténégro, San Marino, Serbie, Tadjikistan, Turquie.

Annexe III – L'analyse des INDC

Tableau 4 – Le résumé des objectifs et de l'ambition des parties déclarés dans l'INDC pour la COP21, émissions nettes sans LULUCF, selon la CCNUCC

PAYS	Émissions historiques (Tg), (1990)	Émissions actuels (Tg), (2012)	Changement actuelle (année de réf - 2012)	Diminution théorique par LULUCF	Objectif INDC	Niveau d'ambition
L'Union européenne (28 pays) 7 mars 2015	5632.12	4548.35	-19.24% (1990-2012)	-5.4%	-40% pour 1990-2030 avec LULUCF	Nécessite une diminution net entre 20% et 15% d'ici jusqu'à 2030
Le Mexique 28 mars 2015	425.26	641.44	+50.8% (1990-2012)	+9.9%	-22% de GES et -51% de ces émissions de carbone suie pour 1990-2030. Ou -36% de GES et -70% de carbone suie pour 2030 sur la condition de financement international. LULUCF inclus	Croissance net des émissions prévu de 59% d'ici jusqu'à 2030
Les États-Unis 31 mars 2015	7228.29 (2005) 6219.52 (1990)	6487.84	-10.2% (2005-2012)	-13.0%	-26-28% pour 2005-2025, sans les mécanismes du marché. 100% des émissions incluses, avec LULUCF. Sans l'utilisation de mécanismes du marché	2005 était l'année du pic des émissions de la CCNUCC. Arriver à -26-28% nécessite une diminution net de -16-18% (ou -3-5%, tout LULUCF inclus)
Le Gabon 1 avril 2015	8.5 (2000)	6.1 (2012)	-10.2% (2000-2012)	-800%	-6% net pour 2000-2025, en accueillant le financement international	Diminution dépend de la comptabilisation, mais l'objectif semble de rattraper le niveau des émissions de 2000 en 2030. Les LULUCF permettent une croissance maximum théorique de 820%, d'ici à 2030, qui est intéressant pour l'établissement des marchés du CO ₂ .
La Russie 1 avril 2015	3367.78	2297.15	-31.8% (1990-2012)	-16.1%	-25-30% pour 1990-2030, probablement avec LULUCF et en termes de diminution des émissions per PIB	La diminution des émissions de -32% entre 1990-2012 et une possibilité de

						comptabiliser LULUCF permet de maintenir les émissions au niveau actuel, ou de les augmenter de 18% au maximum d'ici jusqu'à 2030
Le Canada 15 mai 2015	590.91	698.63	+18,2% (2005-2012)	+5,9%	<p>Le Canada propose un objectif ambitieux de réductions des GES pour toute l'économie de -30% d'ici 2030 à par rapport à 2005, proprement mesurés et vérifiables. Il prévoit la prise en compte des émissions per capita et la création de marchés internationaux.</p> <p>La diminution sera réalisée à travers des politiques sectorielles, notamment transport, la diminution de l'utilisation des hydrofluorocarbones (HCF) et des fuites de CH4 des secteurs pétroliers.</p>	La diminution des émissions de -30% de toute l'économie est ambitieuse, et nécessitera l'utilisation des marchés internationaux.

Sources : <http://www4.unfccc.int/submissions/indc/Submission%20Pages/submissions.aspx>
<http://unfccc.int/di/DetailedByParty/Event.do?event=go>